Session élargie du vendredi 6 décembre 2019

PROJET AGRICOLE DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES 2020-2030

Pour une agriculture viable, vivable et durable

PREMIERE PARTIE
LES MUTATIONS DE L'AGRICULTURE DES DEUX-SEVRES : DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES

Un contexte en pleine mutation bouscule les systèmes de production agricoles

La baisse rapide et continue de la population agricole, divisée par deux tous les 20 ans depuis 1960, reconfigure profondément les espaces ruraux, qui deviennent pour beaucoup péri-urbains à proximité des villes et bourgs, ou en déclin démographique pour les plus éloignés des infrastructures et des services.

La baisse de la main d'œuvre agricole est aujourd'hui accélérée par la mise en concurrence mondiale (et européenne) des principales productions locales (viandes, lait, grandes cultures…) et la dérégulation des systèmes de gestion publique des marchés agricoles. Les réformes de la politique agricole commune (PAC) qui accompagnent ce processus sont toujours à l'œuvre, et le seront encore pour au moins les 10 prochaines années, quelle que soit l'issue des négociations sur la PAC post-2020.

Avec le Brexit et la nécessité de financer d'autres politiques européennes (transition climatique, contrôle des migrations, défense, transports, nouvelles technologies…), il y a une forte probabilité que les aides de la PAC baissent dès 2021, probablement de 10-15 % sur la prochaine programmation européenne 2021-2027. Comme les aides PAC représentent de 120 % à 180 % des revenus des principaux systèmes de production du département (ruminants, grandes cultures, polyculture-élevage), il faut anticiper cette très probable baisse de recettes PAC, que les Deux-Sèvres connaissent déjà cette année avec la perte presque totale de l'ICHN (voir annexe 2).

L'agriculture occupe plus des trois-quarts du territoire des Deux-Sèvres. Elle façonne ainsi l'écosystème et le « cadre de vie » de tous les habitants, aujourd'hui à majorité urbaine ou péri-urbaine. Avec l'agroalimentaire, l'agrofourniture et les services para-agricoles, l'agriculture génère la plupart des emplois dans les zones les plus rurales du territoire. Ses évolutions concernent donc tous les habitants, urbains, péri-urbains ou ruraux : la vitalité des territoires dépend directement de l'évolution des structures et des filières agricoles.

La réforme territoriale de 2015 renforce la « métropolisation » en Nouvelle-Aquitaine : selon l'INSEE, pour la façade atlantique, Bordeaux et Nantes vont respectivement gagner 250.000 habitants et 50.000 habitants d'ici 2027-2030 ; les 25 autres aires urbaines de Nouvelle-Aquitaine verraient leurs populations croître de 200.000 hab. ; le reste du territoire, c'est à dire les zones rurales (hors littoral), perdraient 100.000 habitants sur la même période.

Les populations urbaines et péri-urbaines pèseront donc de plus en plus dans l'élaboration des politiques publiques locales. C'est un changement fondamental pour l'exercice du métier d'agriculteur, car la conduite des exploitations sera de plus en plus questionnée, contrainte, voire rejetée (pratiques agricoles, bien-être animal, environnement et biodiversité, bâtiments d'exploitation, circulation des engins, construction d'infrastructures hydrauliques…).

Le réchauffement climatique impacte déjà le cycle des cultures et les agriculteurs le savent : ils doivent rapidement entamer de fortes adaptations de leurs systèmes de production, et en même temps répondre aux pressantes attentes sociétales en matière de respect de l'environnement et de bien-être animal. Ils sont donc

dans le besoin d'informations circonstanciées et pertinentes, de conseils stratégiques d'adaptation, d'expérimentations, d'échanges de savoir-faire…

L'agriculture des Deux-Sèvres est à la croisée des chemins

Plus de la moitié (57 %) des agriculteurs des Deux-Sèvres est en âge de partir à la retraite dans les 10-15 prochaines années. Il y a actuellement une installation pour deux cessations (100 sur 200) : si le nombre d'installations reste autour de la centaine actuelle, le taux de renouvellement chutera à une installation pour trois cessations (figure 1).

Figure 1

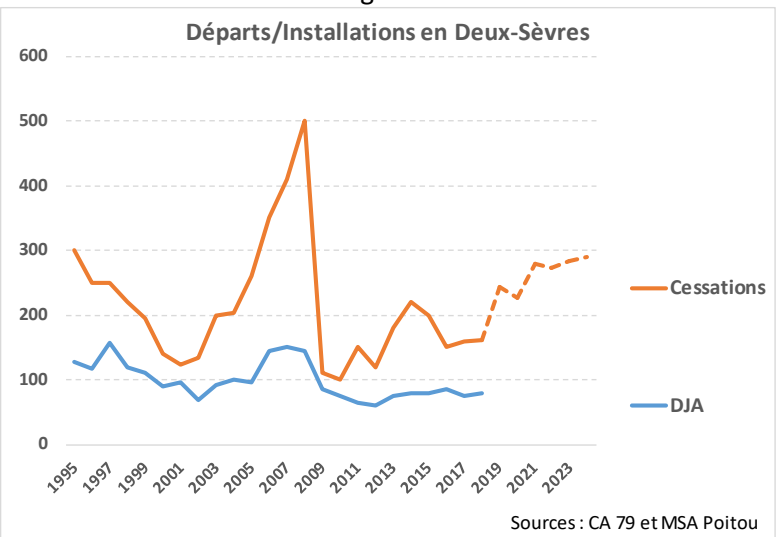

De 2010 à 2018, le nombre de cessations moyen est de 160 par an. A partir de 2019, le nombre de cessations devrait augmenter sensiblement, pour passer à 270 par an, puis à 300 par an à partir de 2024-2025.

Compte-tenu du nombre d'installations, le nombre d'exploitations diminue de 70 par an de 2010 à 2014 (-1,3 %/an). De 2015 à 2017, cette tendance s'accélère et la baisse du nombre d'exploitations atteint 140 par an (- 2,7 %/an). Plus d'une exploitation sur six aura disparu entre 2010 et 2018. Avec la diminution du nombre d'actifs agricoles, les exploitations en place s'agrandissent et se développent, d'abord de +2 ha/an entre 2010 et 2014, puis de +4 ha/an à partir de 2015.

En reprenant les données de la MSA sur les cessations prévisibles d'ici 2025 (figure 1), nous pouvons simuler l'évolution du nombre d'exploitations en 2030, en imaginant trois scénarios : le scénario « tendance » (S0 : 100 installations totales par an), qui prolonge les tendances actuelles ; le scénario « accompagnement », avec une politique axée sur l'amélioration de la transmission avec l'augmentation des départs (S1 : 125 installations par an) ; et le scénario «politique » d'une politique d'installation/transmission très volontariste (S2 : 150 installations par an).

La figure 2 suivante donne l'évolution du nombre d'exploitations et des surfaces qu'elles exploiteront d'ici 2030, en appliquant les 3 scénarios d'installations face aux prévisions de cessations. L'agrandissement des exploitations est inéluctable à l'horizon 2030, quels que soient les infléchissements des politiques publiques touchant à cette question : selon le scénario, le nombre d'exploitations des Deux-Sèvres passerait sous la barre des 3.000 en 2027 (S0), 2028 (S1) ou 2030 (S2). Ainsi, la SAU par exploitation, actuellement de 100 ha, passerait à plus de 200 ha (S0), 180 ha (S1) ou 160 ha (S2). Donc, quel que soit le scénario, les enjeux liés à une capitalisation qui s'accélère seront à traiter en priorité (transmission, financement des investissements, formation, gestion du foncier, du travail…).

Figure 2

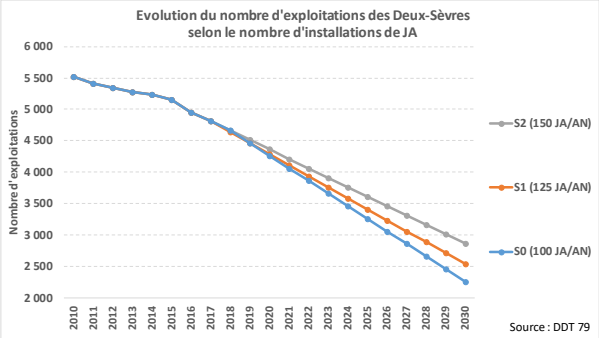

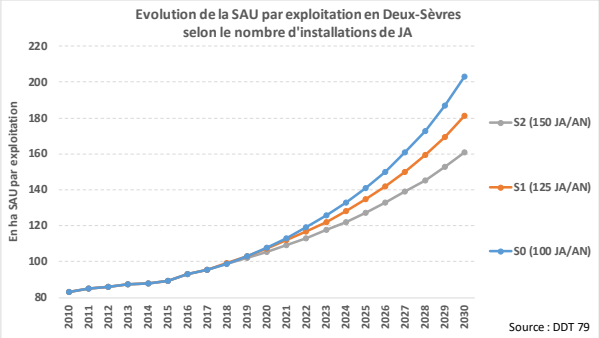

La figure 3 montre que même avec une baisse simulée de 20 % des aides du premier pilier de la PAC, les aides par exploitation, s'élevant actuellement à 30.000 €, passeront en 2027 (fin de la programmation budgétaire européenne) à 35.000 € (S0), 33.000 € (S1) ou 30.000 € (S2). C'est une puissante incitation à l'agrandissement des structures foncières. Il deviendra difficile de lutter contre la déprise de l'élevage dans la majeure partie des Deux-Sèvres. Par exemple, la délégation de travaux agricoles à des tiers par des agriculteurs en fin de carrière, voire à la retraite, se répandra encore plus, accentuant ainsi la baisse de la main d'œuvre agricole en empêchant l'installation de jeunes.

Figure 3

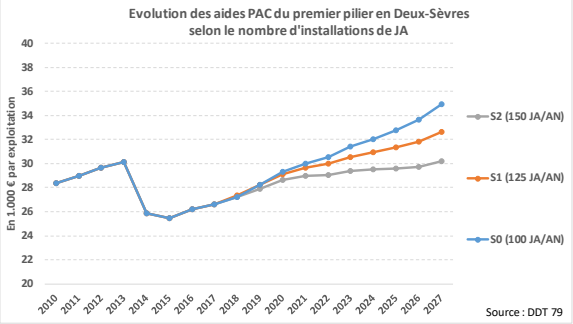

Si l'agrandissement des exploitations demeure la voie privilégiée d'adaptation des agriculteurs, on constate néanmoins que d'autres stratégies se multiplient sur le terrain.

Des stratégies qui se tournent vers l'emploi et la création de valeur ajoutée

Parce qu'elle est encore diversifiée, l'agriculture des Deux-Sèvres a d'importantes capacités d'adaptation : les évolutions récentes des projets d'installation et de diversification, mais aussi les thèmes des formations suivies par les agriculteurs, montrent que nous sommes au début de mutations importantes.

Les agriculteurs en activité se forment de plus en plus pour faire évoluer leurs systèmes de production

La figure 4 donne le cumul des heures dispensées dans les formations Vivea organisées par la Chambre d'agriculture depuis une dizaine d'années : sur la période, les formations aux changements de pratiques agricoles et d'élevage et aux activités de diversification dépassent le tiers des heures-stagiaires, presque autant que les formations destinées à l'installation.

La figure 5 montre la très forte progression des formations sur les changements de pratiques : elles dépassent 40 % des heures dispensées depuis 2015. La diminution des heures dédiées à l'installation s'explique par la baisse du nombre de DJA. Depuis 4-5 ans, nous assistons à une hausse importante des contacts avec des porteurs de projets de diversification et/ou de montée en gamme ; un mouvement tout aussi net vers ces activités s'observe dans les installations aidées ; ces évolutions sont amplifiées par les stratégies similaires d'un nombre croissant d'agriculteurs en activité, qui se forment de plus en plus pour s'adapter au nouveau contexte économique et sociétal (changements de pratiques agricoles, diversification).

Figure 4

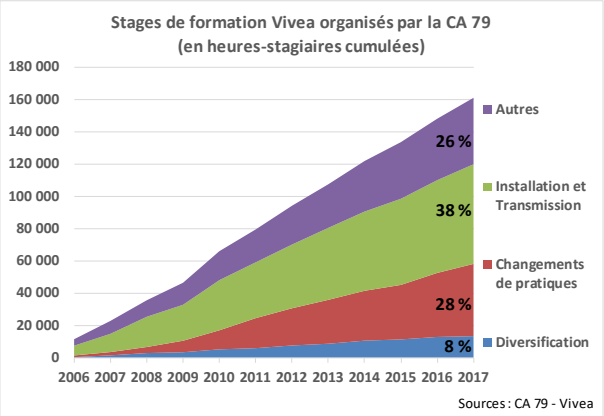

Figure 5

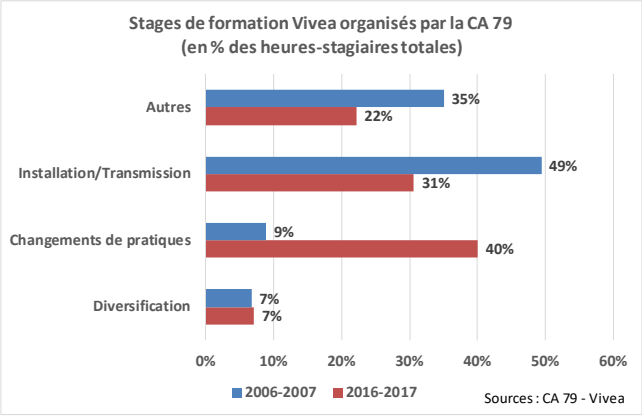

Des porteurs de projets de diversification toujours plus nombreux

La Chambre d'agriculture accompagne les porteurs de projets de diversification, dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental. La figure 6 suivante donne le nombre de contacts (pré-diagnostics, faisabilité…) depuis 2011.

Figure 6

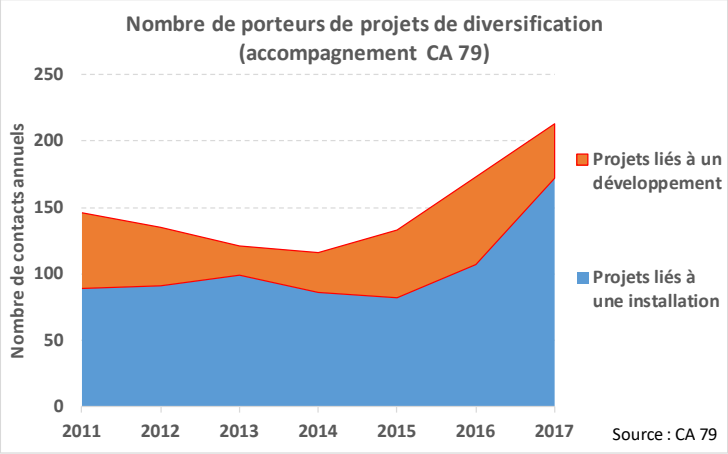

Le nombre de projets passe de 130 par an en moyenne sur la période 2011-2015, à 200 depuis deux ans (+50 %). Les installations représentent les trois quarts des projets étudiés.

La moitié des projets d'installation/diversification porte sur l'aviculture (30 % du total, dont la moitié en bio/labels) et le maraîchage en vente directe (20 % du total, dont les trois-quarts en bio). Les autres projets sont plus diversifiés : la diversification des productions céréalières (contrats de filières locales de qualité, production de semences, de mélanges fourragers…, en général conditionnés à un accès sécurisé à l'eau, représente 10 % des projets, comme les projets de cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Les activités de loisirs (équins, accueil à la ferme) représentent également un peu plus d'une quinzaine de projets (10 %).

Près des deux-tiers des projets de diversification/développement sont des ateliers de volailles (poulets, canards, œufs…), dont 20 % en bio/labels. Les autres projets sont très divers : au total, un tiers des projets adopte des productions bios ou sous labels, un autre quart prévoit de la transformation et/ou de la vente directe. A noter que l'irrigation, outre qu'elle sécurise les systèmes fourragers, permet de multiples filières de diversification : maraîchage, semences, contrats filières locales… Par exemple, il y a aujourd'hui deux fois plus de conversions en bio chez les irrigants du Sud-Vendée, l'accès à l'eau l'été étant sécurisé.

La montée en gamme : intérêt et limites

Les filières locales, courtes ou longues, s'engagent vers la montée en gamme de segments de plus en plus importants de la production : les initiatives se multiplient, mais si tout le monde s'accorde pour favoriser la montée en gamme, comme le stipulent les plans nationaux de filières élaborés lors des EGALIM, il faut souligner quelques limites à la généralisation de ces stratégies :

- ✓ La consommation sur ces segments est actuellement de l'ordre de 15 % des marchés alimentaires, et atteindra maximum 25-30 % d'ici 10-15 ans si les tendances actuelles se poursuivent ;
- ✓ La montée en gamme n'est pas systématiquement synonyme de retour de valeur ajoutée pour les producteurs ;
- ✓ Tous les segments de marchés subissent une concurrence internationale de plus en plus vive et les normes de production des importations ne sont pas aux mêmes niveaux d'exigences que les normes françaises, ce qui créée des distorsions de concurrence, y compris sur les marchés des gammes supérieures ;
- ✓ Des filières, comme celles des viandes (bovins, ovins et volailles), couvrent déjà la demande en produits de qualité, et il est difficile d'aller beaucoup plus loin sans exacerber la concurrence entre producteurs.

Les MAEC, un outil pertinent pour accompagner la transition agro-écologique des élevages

Les MAEC-système sont actuellement très utilisées pour le maintien et l'adaptation des systèmes de polyculture-élevage, notamment dans les zones sortant de la ZDS. Elles permettent de sécuriser les revenus lors des changements de systèmes fourragers pour tendre vers plus d'autonomie. Les Deux-Sèvres sont le département qui utilise le plus les MAEC. Leur pérennisation est primordiale pour maintenir les élevages herbivores, notamment pour les 1.100 exploitations qui perdent l'ICHN.

Le boom des énergies renouvelables

La méthanisation connaît un essor qui se confirme ces dernières années : les projets se multiplient et la plupart sont portés par des agriculteurs, généralement en groupes. la méthanisation peut être une source de valeur ajoutée, pour les exploitants comme pour le territoire, à condition que les modèles technico-économiques soient des structures de taille raisonnable, pour éviter des transports trop nombreux et/ou lointains, et que les exploitations agricoles en détiennent le contrôle, pour assurer un retour de valeur ajoutée aux agriculteurs.

Les projets photovoltaïques sur les bâtiments d'exploitation se multiplient en fonction des possibilités de raccordement au réseau. Ils apportent une plus-value intéressante pour le financement des investissements les plus lourds et/ou pour le revenu et l'autofinancement.

Des installations de plus en plus orientées vers la diversification et la montée en gamme

Après les lois Fillon, qui avaient entraîné de nombreux départs en préretraite en 2006-2007, le rythme des installations s'est maintenu entre 60 et 80 par an. On observe un changement important dans la nature des projets d'installation : depuis 2012-2013, les projets de diversification et/ou de montée en gamme (bio/labels) représentent un tiers du total annuel sur cette période (figure 7).

En considérant que la quasi-totalité des JA aidés depuis 10 ans est encore en activité (figure 8), il y a aujourd'hui dans le département 180 exploitations engagées dans des activités de diversification et/ou montée en gamme sur les 850 exploitations installées ou reprises depuis 10 ans (21 %). Les principales activités déployées par les jeunes agriculteurs sont la vente directe et la conversion/maintien en bio, cette dernière dépassant le quart de toutes les installations aidées depuis 2016.

Figure 7

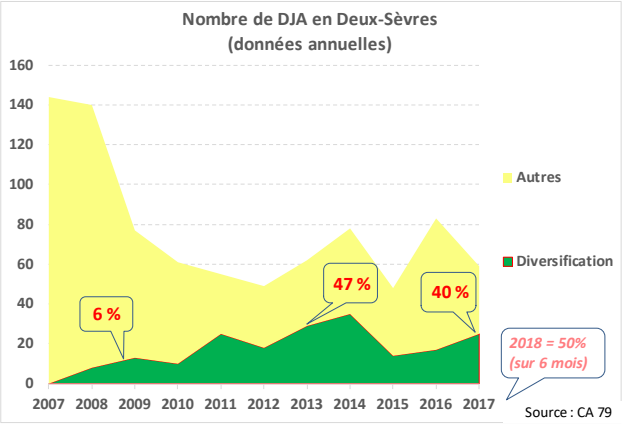

Figure 8

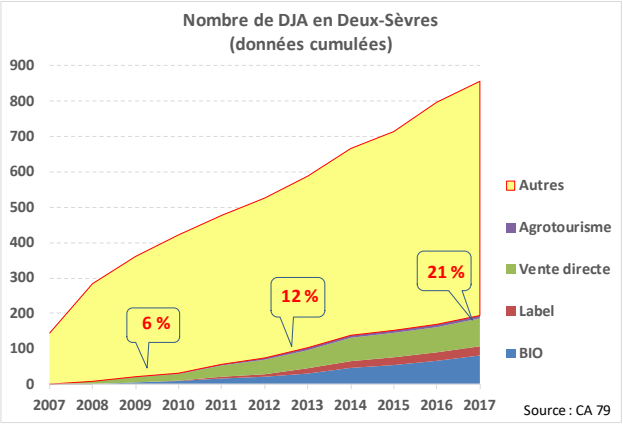

Au vu de ces éléments convergents, nous pouvons affirmer qu'une proportion non négligeable des agriculteurs, que nous estimons entre 30 % et 35 %, est engagée dans des pratiques et des systèmes agricoles compatibles avec l'optimisation des revenus, l'autonomie des systèmes vis-à-vis des intrants, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

L'importance de ces changements récents de stratégies montre que le calcul [coûts+risques] sur [revenus+travail] peut tourner à l'avantage de la diversification et de la montée en gamme. Mais il s'agit d'un contexte fragile, qui dépend certes beaucoup des évolutions conjoncturelles (marchés, climat…), mais aussi du coût des investissements et des engagements supplémentaires qui seront demandés aux agriculteurs.

Un département largement exportateur

La figure 9 donne une estimation du rapport entre production agricole et consommation alimentaire en Deux-Sèvres.

Figure 9

Rapport production/consommation en Deux-Sèvres (données 2015-2016)

Nombre d'habitants 375 000	Production (tonnes)	Consommation (kg/hab)	Consommation (tonnes)	Production % consommation
Total bovins viande	**42 700**	**23**	**8 618**	**X 5**
Femelles laitières	*7 700*	*6*	*2 138*	*X 3*
Femelles allaitantes	*16 000*	*10*	*3 750*	*X4*
Taurillons	*16 000*	*5*	*1 853*	*X 8*
Bœufs et veaux	*3 000*	*2*	*878*	*X 4*
Viande ovine	**8 800**	**4**	**1 500**	**X 6**
Viande porcine	**22 500**	**34**	**12 750**	**X 2**
Volailles	**88 000**	**24**	**9 000**	**X 10**
Lapins	**4 000**	**1**	**263**	**X 15**
Lait de vache	**274 000**	**325**	**121 875**	**X 2**
Lait de chèvre	**148 000**	**3**	**1 238**	**X 120**
COP	**1 150 000**	**650**	**243 750**	**X 5**
Fruits	**150 000**	**87**	**32 625**	**X 5**
Légumes				***X 0,5***

Source : CA 79 d'après INSEE et Agreste

A part dans le secteur des légumes, le département est largement excédentaire : les productions de lait de vache et de viande de porc représentent deux fois la consommation locale, celles de viandes bovine ou ovine cinq fois, comme la production de fruits, de céréales et oléo-protéagineux. Les productions de viandes de lapin ou de volailles dépassent dix fois leur consommation, et celle de lait chèvre 120 fois.

Selon une enquête réalisée en 2012-2013 par la Chambre régionale d'agriculture de Poitou-Charentes, les deux-tiers des principales productions (viandes, lait, fruits…) sont expédiés dans le Grand-Ouest, la région parisienne et la vallée du Rhône. Les céréales sont exportées à plus de 40 %, principalement du blé et de l'orge dans les pays du pourtour méditerranéen (économie de proximité du bassin de la Mediterranée…).

Le pari du #PAD79 : agir pour ne pas subir

Subir : scénario « au fil de l'eau » (2030_FDE)

Si le nombre d'installations n'augmente pas, la hausse de la surface agricole par actif conduira à la poursuite de l'abandon de l'élevage dans les zones de plaine ou intermédiaires, et donc au développement inexorable d'une céréaliculture simplifiée : assolements de moins en moins diversifiés, appauvrissement de la teneur en matière organique des sols, dépérissement de la biodiversité, dégradation des ressources naturelles, baisse de l'emploi agricole et para-agricole…

Ces tendances sont même renforcées par la perte de l'ICHN dans plus de 1.000 élevages du département. Dans les zones plus herbagères, l'extensification de l'élevage conduira à une perte de valeur ajoutée (baisse de la productivité, baisse de l'engraissement…), et donc d'emplois ruraux. L'élevage deviendra résiduel dans les zones naturelles et quelques exploitations positionnées sur des niches de valeur ajoutée (bio, signes de qualité, circuits de proximité…) assureront une activité dans les interstices du système de production agricole qui restera longtemps dominant : par exemple, la part du bio est actuellement de 5 % des surfaces agricoles du département ; même si cette part progresse au rythme actuel (+15 % par an selon l'Agence Bio), il faudra 10 ans pour atteindre 20 % de la SAU en bio.

Ce scénario « au fil de l'eau » n'a rien d'absurde, car c'est exactement ce qui vient de se passer ces 20 dernières années. Dans la période la plus récente (2010-2018), les effets de la libéralisation accélérée des échanges agricoles internationaux et le démantèlement des outils de régulation de la PAC accentuent même ces tendances.

Agir : scénario « montée en gamme » (2030_MEG)

Garder un territoire vivant et attractif suppose de renforcer les évolutions « vertueuses » décrites plus haut : il faudra d'une part assurer le renouvellement des générations, en augmentant le nombre d'installations d'au moins 50 % (150/an), et d'autre part se positionner sur des marchés agricoles diversifiés et porteurs.

Et pour cela, les Deux-Sèvres sont idéalement situés entre Nantes et Bordeaux, non loin d'un des littoraux les plus dynamiques d'Europe (+500.000 habitants d'ici 2030), pour approvisionner plusieurs millions d'habitants, dont la sociologie nous dit qu'ils demandent de plus en plus de produits locaux, de terroir, porteurs de signes officiels de qualité (Labels, Bio, AOP, AOC, IGP, cahiers des charges « vertueux » à la production…). Les filières locales ont un rôle important à jouer pour réorienter les débouchés vers ces marchés en pleine expansion, ce qu'elles ont commencé à faire. Les collectivités territoriales ont également sous la main des outils qui peuvent faciliter la transition des exploitations, pour peu qu'elles les mettent en place : les « Programmes Alimentaires Territoriaux » (PAT) ou les « Plan climat-air-énergie territorial » (PCAET) en sont des exemples, et ils peuvent participer à créer un environnement propice à la diversification des débouchés locaux (RHD, marchés, magasins collectifs…)

La figure 10 suivante donne une simulation des structures agricoles en 2030. Selon que l'on se place dans un scénario ou l'autre, le paysage agricole, les productions alimentaires, les revenus, l'emploi rural et la vitalité des territoires ne seront pas les mêmes en 2030.

Figure 10

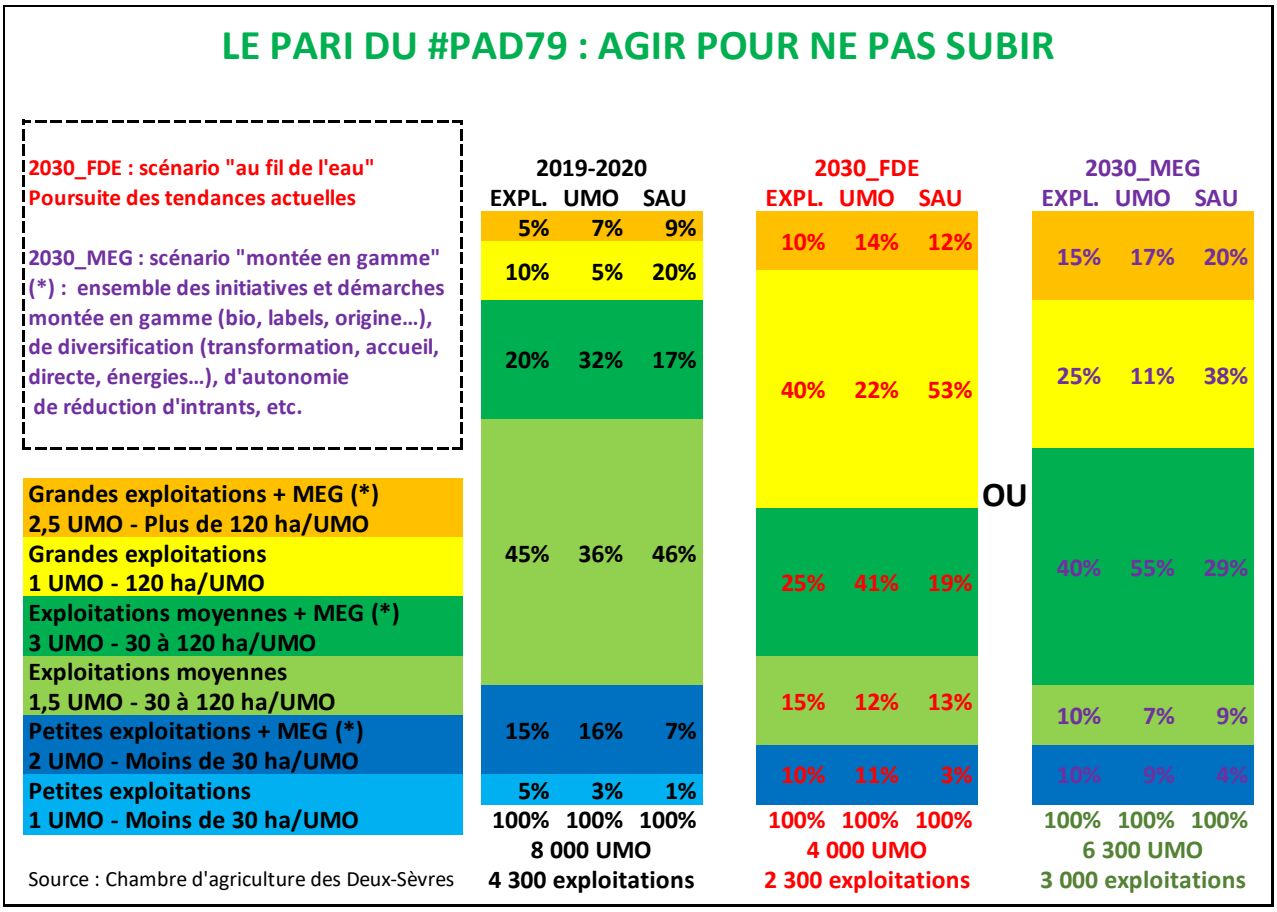

Dans les territoires, aucun des acteurs locaux qui agit ou s'exprime sur l'agriculture ne semble souhaiter le scénario « au fil de l'eau » : ni les agriculteurs, ni les filières amont et aval, ni les collectivités, ni les associations ou collectifs, ni les citoyens. Proposer un PAD en alternative à ce que personne ne veut peut apparaître comme une évidence. Mais ce projet porté par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres pour la prochaine décennie a pour ambition première de renforcer les dynamiques « vertueuses » actuelles (emplois ruraux, création de valeur ajoutée, diversification, montée en gamme et changements de pratiques, gestion des ressources naturelles et de la biodiversité…), par une politique volontariste, à définir, partager et co-construire avec le maximum d'acteurs de nos territoires.

DEUXIEME PARTIE
LES OBJECTIFS ET LES ORIENTATIONS DU PAD POUR 2030

PREAMBULE
Le PAD s'inscrit dans les objectifs de la loi Agriculture et Alimentation (LAA) et du plan stratégique national pour la PAC post-2020 (PSN)

La LAA poursuit des objectifs qui seront inscrits dans le PAD à l'échelle des Deux-Sèvres :

- ✓ Relancer la création de valeur ajoutée et en assurer la juste répartition ;
- ✓ Permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes ;
- ✓ Accompagner la transformation des modèles de production pour mieux répondre aux attentes des consommateurs ;
- ✓ Promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

Le PSN pour la PAC post-2020 porte des objectifs qui seront également déclinés dans le PAD :

- ✓ Assurer un revenu équitable aux agriculteurs ;
- ✓ Accroître la compétitivité ;
- ✓ Rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire ;
- ✓ Agir contre le changement climatique ;
- ✓ Protéger les ressources naturelles dans un objectif de développement durable ;
- ✓ Préserver les paysages et la biodiversité ;
- ✓ Soutenir le renouvellement des générations ;
- ✓ Dynamiser et soutenir le développement économique des zones rurales ;
- ✓ Garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé en réponse aux attentes de la société ;
- ✓ Moderniser par l'innovation dans le cadre de la transition numérique (objectif transversal).

Toutefois, le PAD ne peut atteindre les objectifs qu'il se fixe dans un cadre politique et réglementaire qui irait à contre-courant des propositions départementales. C'est pourquoi ce document avance quelques propositions qui dépassent les Deux-Sèvres, et que la Chambre d'agriculture portera dans les différentes instances des échelons géographiques supérieurs.

Ainsi, sur la question de la réorientation du foncier pour augmenter de 50 % le nombre d'installations, le PAD porte, en cohérence avec ses objectifs, les propositions politiques suivantes :

- ✓ <u>Au niveau européen</u> (PAC, politique de la concurrence…) : une répartition des aides PAC qui tienne mieux compte des actifs agricoles (dont la définition doit être précisée) ; une révision de la politique du marché intérieur, pour permettre aux producteurs de créer des ententes commerciales face aux mastodontes de l'aval ; l'application de normes minimales aux importations internationales et européennes au moins équivalentes à celles qui sont appliquées en France… ;
- ✓ <u>Au niveau national</u> : la loi foncière doit « boucher les trous dans la raquette » du contrôle des structures, détourné avec des montages sociétaires ; elle doit aussi permettre que le SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles) devienne un véritable outil au service de l'installation et permette de réguler efficacement le prix des terres ; les terres agricoles doivent être mieux protégées dans les documents d'urbanisme… ;
- ✓ <u>Au niveau régional</u> : le SDREA de Nouvelle-Aquitaine doit être volontariste et ambitieux -au moins une installation pour deux départs ces dix prochaines années- ; les moyens régionaux pour l'agriculture doivent être renforcés (investissements dans les filières et marques locales, circuits courts, installation/transmission, adaptation au changement climatique…) ; le nouveau PCAE devra tenir compte des systèmes d'élevages dans toute leur diversité pour établir les modalités d'accès aux subventions d'investissements 'HVE…).

- ✓ Au niveau départemental : les dispositifs d'installation/transmission (RDI, animation…) doivent être revus à la hausse pour atteindre les objectifs de renouvellement des actifs (+50 %), particulièrement sur les volets « accompagnement » des cédants et des porteurs de projets sur plusieurs années (3 à 5 ans).

De par ses orientations, le PAD porte également les propositions suivantes :

- ✓ Un renforcement du deuxième pilier de la PAC (MAEC, bio…) et une simplification réelle des programmes et des procédures ;
- ✓ Un renforcement des moyens du développement agricole pour l'animation (installation/transmission, changements de pratiques, agriculture de groupes…) ;
- ✓ Une mise en cohérence des différentes réglementations d'urbanisation, d'aménagement, de développement, de pratiques agricoles et de protection, enchevêtrées dans différents zonages ;
- ✓ Une clarification des réglementations sur la gestion de l'eau, notamment pour sécuriser juridiquement les autorisations de prélèvements et la construction des infrastructures hydrauliques ;
- ✓ Une meilleure application de la loi « Agriculture et Alimentation » et un assouplissement des règles de concurrence (nationales et européennes) pour le secteur agricole, avec notamment la possibilité de fixer des prix minimum dans les interprofessions ;
- ✓ Une simplification des démarches relatives aux projets agricoles ou de filières, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les objectifs du PAD pour une agriculture viable, vivable et durable ;
- ✓ Une forte revalorisation des retraites agricoles les plus basses, notamment pour faciliter et rendre moins onéreuses les transmissions ;
- ✓ Un plan national et européen de soutien à l'autonomie des élevages, renforcé pour les éleveurs qui sortent des zones défavorisées ;
- ✓ Une amélioration des programmes des formations agricoles.

OBJECTIF 1
Remplacer au moins un actif sur deux dans des exploitations viables, vivables et durables

Toute stratégie de diversification et de création de valeur ajoutée d'ampleur ne peut réussir que si l'agriculture départementale conserve un maximum d'actifs : le renouvellement des générations est donc la priorité numéro un du PAD.

Ce PAD se veut très ambitieux sur le nombre d'installations, aidées et non aidées : avec plus de 100 installations par an ces dernières années, le département est déjà dans le « TOP-5 » français. L'objectif affiché d'un « minimum une installation pour deux départs » représenterait 150 installations par an à partir de 2021-2023, soit une augmentation de +50 % par rapport à aujourd'hui.

Mettre en place un « parcours de la transmission » [Fiches actions n°28-29-30]

Le nombre de départs à la retraite devrait doubler ces prochaines années, en passant de 180-200 à 300 par an. Le foncier « libérable » va donc fortement augmenter et offrir beaucoup plus d'opportunités aux porteurs de projets. Dans ce contexte, il est primordial d'identifier le plus en amont possible les agriculteurs qui songent à leur succession, et les rendre acteurs de leur projet de transmission par un accompagnement dans des dispositifs renforcés.

Formation des cédants : ce dispositif doit être renforcé pour tenir compte de l'augmentation de leur nombre ; il est indispensable, notamment avec des porteurs de projet hors-cadre familial, de sensibiliser les cédants :

- ✓ A la transmission (progressive ou non) de leur capital d'exploitation (foncier, équipements, éventuellement maison d'habitation) ;
- ✓ Au transfert de leurs savoir-faire et de leur connaissance du territoire, des relations de voisinage et du contexte socio-économique ;
- ✓ Au fait que la plupart du temps les repreneurs arrivent avec leur projet de vie, qu'ils changeront nécessairement le système de production en place, et qu'il faut donc préparer ces changements et aider les repreneurs à le réussir ;
- ✓ A s'engager le cas échéant dans une démarche de « conseil stratégique », sur plusieurs années, pour atteindre les objectifs cités ci-dessus.

Incitations à la transmission : Le PAD propose les dispositifs suivants pour faciliter la transmission :

- ✓ Mobiliser les régulateurs, type commissions locales, pour informer les porteurs de projets des disponibilités foncières et moraliser le marché ;
- ✓ Renforcer les échanges d'informations entre OPA (Safer, CA…) et entre partenaires (banques, collectivités…) autour des porteurs de projets ;
- ✓ Renforcer les outils de veille et d'animation locale autour des questions foncières et de transmission ;
- ✓ Créer ou accompagner une structure porteuse de foncier et/ou de mutualisation des équipements d'exploitation (GFA mutuels, GAEC « à l'essai », investissements « solidaires »…).

Des modifications fiscales et réglementaires à l'échelle nationale pourraient efficacement renforcer cette action du PAD :

- ✓ Mise en place d'une aide directe aux cédants, par exemple : la défiscalisation des plus-values ; une bonification des fermages ; aide (baisse de la TFNB) à la signature de baux de longue durée (18 à 25 ans) plutôt que de proposer la vente des terres aux repreneurs ; une prise en charge des actes notariés ; et bien sûr une augmentation significative des retraites agricoles les plus basses ;
- ✓ Empêcher la construction des maisons d'habitation à proximité des bâtiments d'exploitation agricoles, et aider à la transmission ou au devenir des maisons d'habitation en cas de transmission ;

Attirer les jeunes et renforcer les parcours de formation [Fiches-actions n°31-32]

Le PAD propose de toucher un public de collégiens de moins de 16 ans, avant l'orientation de fin de troisième. C'est ce que fait par exemple JA79, avec une intervention dans chaque collège du département.

Le PAD propose que cette action soit renforcée, notamment en constituant des binômes avec des agriculteurs (JA-InPACT…) et des formateurs de l'enseignement agricole (lycées, MFR…), afin de bien présenter le parcours de formation jusqu'à une éventuelle installation ou un recrutement dans les organismes agricoles ou para-agricoles : ces interventions de sensibilisations seront conçues avec les enseignants afin de les inscrire dans les programmes et étapes de formation. Plus largement, le PAD propose de passer des conventions avec la région et le département afin de développer les stages de découverte ou de professionnalisation dans les exploitations agricoles ou les entreprises para-agricoles, de la quatrième à la terminale.

Depuis que les stages de 6 mois ne sont plus obligatoires, le vivier de maître-exploitants s'est fortement réduit : le PAD propose d'organiser des actions de recrutement dans tout le département.

Le PAD propose également de renforcer l'accompagnement des jeunes entre la fin de l'apprentissage et l'installation, et d'imaginer un statut particulier qui leur permette d'avoir une couverture sociale et une assurance civile durant cette période de transition dans leur parcours.

Pour élargir encore le recrutement, et attirer dans les filières agricoles des jeunes ayant un bagage généraliste plus conséquent, le PAD propose de mener des actions de sensibilisation dans l'enseignement supérieur, notamment auprès de filières scientifiques (bio, physique, chimie, informatique…) ou de gestion (risques, comptabilité…). Il est d'ores et déjà prévu d'organiser une rencontre entre les élus CA79 et les responsables des Facultés de Poitiers et de La Rochelle.

Pouvoir installer plusieurs porteurs de projets sur une même exploitation (Fiche-action n°29]

La convention signée le 25 juin 2019 entre la SAFER et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine prévoit le stockage de terres pour favoriser l'installation. Le PAD souhaite que cet outil soit utilisé sur des grandes structures qui puissent ensuite accueillir plusieurs porteurs de projets viables, séparés ou en sociétés agricoles.

Attractivité du métier et communication positive [Fiches-actions n°31-32-33]

Attirer des porteurs de projet et communiquer positivement sur les métiers d'agriculteurs sont les enjeux primordiaux de la prochaine décennie. De nombreux dispositifs, organismes et actions existent déjà, avec de nombreux partenaires (enseignement, ANEFA, pôle-emploi, MSA…). Parmi toutes les initiatives, les priorités suivantes peuvent se dégager :

- ✓ Améliorer l'image de l'agriculture, notamment chez les plus jeunes (primaire, collège) ;
- ✓ Expliquer la diversité des tâches et/ou emplois possibles dans les exploitations et la diversité des compétences requises ;
- ✓ Montrer que la diversité des productions et des systèmes agricoles permet la diversité des projets d'installation possibles ;
- ✓ Mieux informer sur la « vivabilité » des métiers de l'agriculture : équipements adaptés, organisation du travail, agriculture de groupe et/ou réseaux d'entraide (sociétés, CUMA…) ;
- ✓ Organiser l'arrivée d'un repreneur en considérant l'ensemble de son projet de vie (famille et emploi du conjoint, relations sociales, aspirations…) : logement, services publics, réseaux agricoles (vétérinaires, conseillers…)…

Pour réaliser cet objectif, le PAD propose les actions suivantes :

- ✓ Multiplier les évènements autour des métiers agricoles auprès du grand public et des jeunes ; foires, festivals, marchés de producteurs, marches gourmandes, portes ouvertes dans les exploitations et les filières amont et aval… ;
- ✓ Multiplier les interventions auprès des plus jeunes (primaire, collège) ; par exemple, travailler avec les enseignants sur les stages obligatoires de troisième en entreprise ;
- ✓ Renforcer les partenariats (pôle-emploi, MSA, enseignement, recherche…).

Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet [Fiches actions n°29-30]

L'accompagnement des porteurs de projet, depuis les premiers contacts jusqu'à la consolidation de l'installation sur 3 à 5 ans, est également de la plus haute importance pour réussir la transmission. Plusieurs pistes sont à explorer et/ou renforcer :

- ✓ Renforcer les dispositifs d'animation pour l'accompagnement des porteurs de projets ;
- ✓ Mettre en place ou renforcer les dispositifs du type « GAEC à l'essai », contrats CAPE (exemple avec l'association « Champs du partage », espaces-tests…) ;
- ✓ Développer les systèmes d'installation progressive ;
- ✓ Adapter des parcours pertinents aux nouveaux profils des repreneurs (avec la difficulté d'avoir des références technico-économiques sur des productions ou activités peu ou pas présentes ici) ;
- ✓ Renforcer la formation professionnelle en début de carrière pour favoriser la montée en compétences technico-économiques.

Renforcer l'accompagnement post-installation [Fiches actions n°29-30]

Avec la diversification des projets d'installation et des parcours de vie, il devient primordial de renforcer l'accompagnement post-installation :

- ✓ Renforcer les dispositifs d'accompagnement existants financés par le Conseil départemental et le Conseil régional ;
- ✓ Revoir le système d'avenants aux DJA pour le simplifier ;
- ✓ Renforcer la formation post-installation, notamment en utilisant de nouveaux outils, du type MOOC, digital…

Les filières locales, les programmes territoriaux (PAT, PCAET…) et la RHD : de véritables leviers pour l'installation [Fiche-action n°6]

La commande publique et privée de la restauration hors domicile (RHD) en produits agricoles locaux peut devenir très rapidement un débouché stable et rémunérateur, et ainsi conforter des installations et des projets de développement en minimisant les risques de marché sur une partie de la production. En priorisant les porteurs de projets pour alimenter les filières locales publiques et privées, ces initiatives territoriales deviennent des leviers efficaces pour favoriser l'installation et la création de valeur ajoutée dans les exploitations, en veillant à ce que la RHD ne soit pas le débouché exclusif de ces agriculteurs.

Pour un accompagnement précoce et préventif des agriculteurs en difficulté [Fiche-action n°16]

Les mutations sociétales rapides, la volatilité des revenus et l'incertitude des lendemains peuvent créer un climat peu propice aux stratégies de transition et d'adaptation : le PAD doit prioriser la prévention de ces situations, le plus en amont possible, et anticiper les situations de détresse par un suivi personnalisé. Pour cela, le PAD propose de :

- ✓ Renforcer le système d'alerte précoce pour intervenir plus vite : pour cela, il faut améliorer les échanges d'informations entre structures (MSA, CA, CUMA, Coop-négoce, banques, assurances…). Le PAD propose la création d'un groupe de travail pour ce faire ;
- ✓ Engager une réflexion sur les critères d'intervention avec l'ensemble des intervenants et sur les sources de financement y afférent ;
- ✓ Développer la médiation entre agriculteurs et créanciers, le plus en amont possible ;
- ✓ Développer les formations aux relations humaines entre associés et avec les salariés ;
- ✓ Porter l'idée d'une taxe (sur ? Voir avec la DGFi) pour financer un accompagnement renforcé des situations difficiles : le PAD propose que les Deux-Sèvres soient le département-pilote pour tester ce dispositif fiscal, qui pourrait ensuite être étendu ailleurs en France, selon les situations.

OBJECTIF 2
Augmenter la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles et les territoires

La création de valeur ajoutée dans les exploitations agricoles passe par deux grandes stratégies, qui seront menées en parallèle : d'une part, la diminution des dépenses par la recherche d'autonomie, dans le fonctionnement quotidien de l'exploitation (fourrages, protéines, énergie, intrants…) comme dans la répartition travail/capital (matériels, bâtiments…) ; d'autre part, l'augmentation des recettes, par la montée en gamme et la diversification des productions et/ou des activités.

Renforcer l'autonomie des exploitations et des territoires [Fiche-action n°5]

La création de valeur ajoutée dans les exploitations agricoles consiste bien sûr à augmenter les recettes, mais aussi -et tout autant- à maîtriser l'ensemble des charges, qu'elles soient opérationnelles ou de structure.

Au niveau des exploitations (échelle individuelle), le PAD propose de :

- ✓ Vulgariser et diffuser largement les techniques et pratiques agricoles qui concourent à l'autonomie de fonctionnement des systèmes d'exploitation (pâturage, autonomie alimentaire, réduction des intrants, maîtrise des investissements…), par exemple en privilégiant l'optimisation des systèmes et la production de valeur ajoutée par rapport à l'agrandissement ;
- ✓ Renforcer en partenariat la recherche-développement et expérimenter à grande échelle des cultures et des itinéraires techniques novateurs ;
- ✓ Evaluer l'autonomie des exploitations à l'aide d'indicateurs de dépendance aux intrants et aux investissements ;
- ✓ Développer les groupes d'échanges sur les thèmes de l'autonomie (fourragère, financière…), et favoriser la transmission et la diffusion des savoir-faire.

Au niveau des territoires (échelle collective), le PAD propose de :

- ✓ Renforcer les échanges paille-fumier ;
- ✓ Renforcer l'autonomie fourragère à l'échelle des bassins de production (cultures fourragères et protéiques chez des céréaliers ou des polyculteurs-éleveurs du territoire…) ;
- ✓ Produire des énergies renouvelables (biogaz, photovoltaïque, bois-énergie…) ;
- ✓ S'inscrire dans les projets alimentaires territoriaux (PAT), visant à développer les filières RHD de proximité et la logistique adaptée (légumerie, stockage…).

Allier montée en gamme (SIQO, HVE, nouvelles filières…) et transition agro-écologique [Fiches-actions n°1-2-3-4-6-7-8-9-10]

Avec les engagements de montée en gamme annoncés dans les plans de filière issus des EGALIM, le PAD peut raisonnablement viser l'objectif de produire d'ici 2027-2030 un tiers de l'alimentation sous signes officiels de qualité et d'origine, sous démarches ou contrats agri-environnementaux, ou encore avec des cahiers des charges prenant en compte le respect du bien-être animal, la réduction des antibiotiques, des produits phytopharmaceutiques, etc…, autant de leviers qui orientent les systèmes de production dans la transition agro-écologique. Les cahiers des charges doivent être suffisamment ambitieux pour réellement accompagner la transition agro-écologique des systèmes de production : le retour de valeur ajoutée dans les exploitations serait insignifiant si la montée en gamme tourne au « greenwashing ».

Les deux autres tiers de la production doivent s'insérer sur tous les segments de marché, du local à l'international, en se démarquant des importations par des normes sanitaires et environnementales garanties par des chartes de bonnes pratiques. Que ce soit sur les marchés locaux, nationaux ou internationaux, les filières des Deux-Sèvres doivent privilégier la valeur ajoutée par la montée en gamme, tout en assurant les volumes de production pour approvisionner tous les segments de marché.

Mais la question de la répartition de cette valeur ajoutée supplémentaire reste posée : le PAD propose d'approfondir la réflexion sur les circuits de transformation et de distribution qui permettent aux agriculteurs de

récupérer leur juste part : des travaux sont en cours à la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine sur ce sujet.

Sur le plan de la communication et du marketing territorial, l'agriculture départementale doit faire jouer ses meilleurs atouts :

- ✓ Une agriculture encore nombreuse, qui se renouvelle plus qu'ailleurs grâce à une politique départementale d'installation/transmission ambitieuse et volontariste ;
- ✓ Une image d'agriculture à taille humaine largement partagée ;
- ✓ Une grande diversité des productions et des systèmes agricoles, qui permet d'occuper de nombreux marchés, y compris ceux qui émergent.

La montée en gamme doit aller au-delà du bio et du non-OGM. La stratégie régionale autour de la généralisation du HVE3 (haute valeur environnementale) va peut-être dans ce sens, mais avec sa banalisation, cette certification ne risque-t-elle pas de se transformer en simple critère d'accès aux marchés, sans retour de valeur ajoutée pour les producteurs, qui devront quand même en assurer les exigences ?

La montée en gamme doit s'articuler autour de l'origine et de la provenance, qui permet aux produits locaux de se démarquer de la concurrence. A cet égard, une marque régionale « Nouvelle-Aquitaine », associée à un marketing territorial dynamique, comme par exemple le label PNR (Parc naturel Régional) du Marais Poitevin ou de la Gâtine, serait un excellent levier pour la montée en gamme des productions départementales. La démarche Aquitabio, menée par un groupe de coopératives de la région, est une bonne illustration de cette stratégie.

Le développement de l'approvisionnement local de la restauration hors domicile (RHD) est avant tout affaire de volonté politique et de montée en compétence des gestionnaires et personnels : le PAD appelle les collectivités à s'engager résolument dans cette voie, qui sécurisera nombre d'exploitations et d'installations.

La multiplication des donneurs d'ordre de la RHD entre communes ou communautés de communes (écoles), département (collèges), région (lycées), Etat (hôpitaux, prisons, casernes…) est un frein au développement des circuits de proximité car les cahiers des charges, les quantités, les conditionnements… sont différents et empêchent un bon regroupement de l'offre, une logistique adaptée aux collectivités, des investissements mutualisés dans la transformation, le stockage ou la logistique… Le PAD propose de travailler avec tous les acteurs concernés à une harmonisation des cahiers des charges et une mutualisation des moyens logistiques.

Pour les exploitations s'engageant dans la diversification en circuit court, le PAD propose d'accompagner les porteurs de projets dans les études de marché, la logistique et la communication vers les clients.

Gestion de la ressource en eau : économiser, protéger et stocker [Fiche-actions n°7-17-20]

Le PAD affiche comme première priorité l'économie d'eau : il faut encore plus optimiser les matériels d'irrigation, adapter les pratiques et les plantes aux évolutions climatiques. Pour améliorer l'efficience de l'eau utilisée pour l'irrigation, il faut promouvoir et mettre en place sur les exploitations agricoles des systèmes de pilotage de l'irrigation via des outils d'aide à la décision performants (sondes, modèle prévisionnel…).

Le PAD s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux et départementaux de reconquête de la qualité de l'eau. Pour cela, il est proposé de renforcer les actions et programmes de suivi et d'accompagnement des agriculteurs vers les changements de pratiques par :

- ✓ La multiplication des groupes d'échanges du type Dephy abeilles, 30.000, GIEE, CIVAM, GEDA, CUMA… ;
- ✓ La sensibilisation des agriculteurs aux pratiques plus respectueuses de la qualité de l'eau (couverture des sols, évolution des systèmes de culture…) et une meilleure connaissance du fonctionnement des sols et de l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau (ex : le programme ELLIAS -Evaluer et Limiter la LIxiviation d'azote des AgroSystèmes vers les eaux) via les programmes Re-sources et en partenariat avec les maitres d'ouvrage de l'eau potable ;
- ✓ La diffusion et la vulgarisation des résultats de la recherche-développement sur les systèmes et les itinéraires techniques impactant peu ou pas la qualité de l'eau, comme les systèmes de cultures innovants avec rotations longues (SDCI), les essais « 3 cultures en 2 ans ».

Sur la reconquête du bon état des masses d'eau (qualité, quantité et milieux aquatiques), le constat est que les outils existants (économiques ou techniques) pour accompagner les agriculteurs dans leur changement de pratiques ne sont pas toujours adaptés aux territoires et aux réalités technico-économiques des exploitations agricoles. Le travail conjoint avec les acteurs du territoire, financeurs et administrations est nécessaire pour construire la proposition d'un panel d'outils permettant l'engagement des agriculteurs (ex : adaptation locale du cahier des charges des MAEC, simplification des outils et démarches, PSE …) pour la reconquête de la qualité de l'eau et du fonctionnement des milieux aquatiques. Dans le cadre du PAD, la profession agricole doit pouvoir être force de proposition et être écoutée lors de la définition des actions à entreprendre pour la reconquête de la qualité de l'eau. Pour une mobilisation importante des agriculteurs sur cette problématique de la qualité de l'eau, il est nécessaire de de promouvoir non seulement des changements de pratiques ou actions techniquement réalisables mais aussi économiquement viables pour les exploitations agricoles.

Dans certains contextes pédoclimatiques, l'irrigation sécurisée est un des leviers pour faciliter l'adaptation des systèmes de production au réchauffement climatique et garantir l'accès à l'eau potable.

Dans une partie du département (plaines karstiques, sols séchants…), l'accès à suffisamment d'eau sécurisée l'été est un levier efficace pour le maintien de l'élevage, la diversification des cultures, l'autonomie protéique et fourragère, l'allongement des rotations, et notamment la culture de couverts végétaux en dérobé (stockage du carbone), la montée en gamme des productions, la création et/ou le développement de filières à haute valeur ajoutée et environnementale : soja non-OGM pour lutter contre la déforestation importée, semences, maraîchage, horticulture, arboriculture… Les opportunités sont nombreuses face à une demande en forte croissance. L'eau sécurisée est aussi, dans certaines zones, un puissant levier pour développer l'agriculture biologique, comme par exemple autour des réserves de substitution dans le sud-est de la Vendée.

Pour faciliter et optimiser le stockage de l'eau, deux voies principales seront privilégiées et mises en œuvre :

- ✓ Recenser les étangs et retenues existants, connectés ou non au milieu, afin de garantir un meilleur stockage pour l'irrigation en optimisant et aménageant l'existant (faciliter la mise aux normes des étangs et retenues collinaires existants, financer des aménagements… ;
- ✓ Construire des retenues de substitution pour sécuriser l'élevage, créer de la valeur ajoutée, diversifier assolements et productions et faciliter la montée en gamme (bio, SIQO…).

Dans le cadre d'une gestion mutualisée de l'eau, des porteurs de projets qui en auraient besoin ignorent bien souvent les possibilités et droits d'accès à l'eau qu'ils ont. Le PAD propose qu'un plan d'actions soit élaboré pour améliorer cette information auprès des candidats potentiels : guichet unique ; informations régulières dans la presse et les réseaux sociaux… ; campagnes de sensibilisation lors des travaux d'infrastructures hydrauliques…

Développer l'agritourisme [Fiche-action n°11]

Le tourisme à la ferme se développe un peu partout dans l'ouest français, mais les Deux-Sèvres, qui ont peu de destinations touristiques majeures (Marais Poitevin), ont d'autres spécificités dont il faut tenir compte et des atouts qu'il faut valoriser :

- ✓ Des paysages diversifiés et un petit patrimoine rural important et disséminé ;
- ✓ Des séjours courts (3,5 jours) : loisirs, randonnées, Vélofrancette… ; visite des grands sites touristiques voisins (Marais Poitevin, côte atlantique, Futuroscope, Puy du Fou)… ;
- ✓ Des séjours « activités de transformation à la ferme », par exemple sous forme de stages organisés en partenariat avec des associations, des artistes… pour des sorties nature, des « circuits gourmands », des randonnées autour du patrimoine culturel et gastronomique…
- ✓ Des séjours d'étape vers d'autres destinations…

Le développement de l'agritourisme permet de diversifier les activités des exploitations et d'entretenir et valoriser le patrimoine bâti et les infrastructures écologiques. Le PAD propose de recenser les ressources touristiques des exploitations lors des transmissions et de sensibiliser les jeunes des filières agricoles à l'agritourisme, comme activité annexe ou principale.

L'agritourisme permet aussi de faire connaître l'agriculture départementale dans toute sa diversité : des actions de communication grand public pourraient être menées à destination des hôtes (ainsi que ceux des autres réseaux comme Gîtes de France).

Le développement de l'agritourisme n'est possible que si les porteurs de projets s'adaptent aux nouvelles demandes des touristes, notamment un niveau de standing et de prestations plus élevé qu'aujourd'hui. Il faut professionnaliser les agriculteurs (formations, stages, échanges d'expérience) et mieux s'intégrer dans les réseaux liés au tourisme (Offices de tourisme, PNR, Vélofrancette…).

Le développement des fermes pédagogiques est un objectif important du PAD : les modèles à privilégier sont ceux adossés à des productions ou des services agricoles, car il est important que le jeune public n'assimile pas une ferme à un zoo. Quelles que soient les activités d'agritourisme, elles doivent s'inscrire dans le prolongement de l'activité agricole, l'objectif étant de pérenniser et renforcer les systèmes de production, et d'éviter la scission d'exploitations dont le développement pourrait être compromis par la présence de tiers à proximité des bâtiments.

Développer les prestations de services aux collectivités [Fiche-action n°12]

Le développement de ces activités comme source de valeur ajoutée dans les exploitations se heurte à la législation actuelle : si des dérogations fiscales sont possibles, il n'y en a pas sur le statut juridique de l'exploitant agricole, tenu à un maximum de bénéfices commerciaux dans les SCI ; ces prestations de services font de plus en plus l'objet d'appels d'offre publics, qui nécessite de disposer d'un nombre d'heures de secrétariat conséquent, inenvisageable pour la plupart des agriculteurs.

Le PAD propose d'engager une réflexion sur les outils fiscaux et réglementaires qui permettent le développement maîtrisé des prestations de service.

OBJECTIF 3
Pour une agriculture insérée dans le territoire et actrice de la transition agro-écologique

Plus des deux-tiers des exploitations agricoles des Deux-Sèvres sont dans des zones péri-urbaines, en pleine expansion presque partout dans le département. Le PAD tient compte de cette réalité, et fait des propositions pour que la cohabitation rural/urbain se passe le mieux possible. Le message principal que le PAD veut faire passer auprès de la société est le suivant : il est parfaitement possible de concilier la stratégie individuelle de chaque exploitant, fortement conditionnée par le fonctionnement de son système de production, la création de valeur ajoutée par la montée en gamme et la transition vers une agriculture autonome, diversifiée, respectueuse de l'environnement naturel et social, des ressources naturelles, de la biodiversité… dans des exploitations viables et vivables.

Construire en zone agricole [Fiches-actions n°22-23]

Le PAD s'inscrit dans la charte AUT (agriculture, urbanisme et territoires) des Deux-Sèvres qui a pour première ambition de réduire la consommation des espaces agricoles. Les possibilités de pérennité et de développement des sièges d'exploitation sont garanties à long terme par cette charte, au-delà de la seule règle de réciprocité vis-à-vis des tiers. Dans l'esprit de cette charte, le PAD propose que figurent dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT…) les points suivants :

- ✓ Garder la possibilité d'agrandir les bâtiments d'exploitation et de les mettre aux normes ;
- ✓ Permettre aux agriculteurs de choisir les lieux d'implantation des bâtiments d'exploitation pour optimiser les trajets vis-à-vis du parcellaire, permettre le pâturage ou assurer une meilleur insertion paysagère...

Dans le cadre d'une réduction de la consommation de foncier agricole, le traitement des friches (bâtiments ou maisons d'habitation) est une priorité. Le PAD propose les actions suivantes :

- ✓ Recenser les friches sur tout le territoire et rechercher les propriétaires ;
- ✓ Réhabiliter ce qui peut l'être en le valorisant par le photovoltaïque, y compris sur les emprises au sol des anciens bâtiments ;
- ✓ Mettre en place une aide au désamiantage et à la déconstruction dans le cadre de projets d'installation ou de développement ;
- ✓ En dernier recours, reconvertir les bâtiments vers d'autres activités économiques (artisanat, commerce, stockage…)

NB : des « zones d'activités agricoles » peuvent être aujourd'hui proposées par certaines collectivités, sur le modèle des zones d'activités industrielles, artisanales ou commerciales dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme, pour regrouper sur un même terrain les bâtiments d'exploitation de plusieurs agriculteurs. Les arguments avancés par ces collectivités sont une meilleure protection des populations, la préservation de l'environnement et le coût beaucoup plus faible des réseaux. Le PAD ne s'inscrit pas dans cette proposition qui consiste à « parquer » l'agriculture comme si elle n'était pas intimement liée à l'ensemble des territoires. Les raisons de ce refus sont les suivantes :

- ✓ *Regrouper des ateliers d'élevage ou des serres de fortes dimensions va à l'encontre des demandes sociétales, qui s'opposent de plus en plus à « l'industrialisation » de l'agriculture (type « ferme des 1.000 vaches »), et peut créer de fortes nuisances (mouches, odeurs, bruits…) ;*
- ✓ *Créer des ZAA ouvrirait la porte à la définition de larges zones à fortes contraintes, où il ne serait plus possible de construire des bâtiments d'exploitation sous prétexte qu'ils seraient regroupés dans les ZAA ;*
- ✓ *Cela perturberait le fonctionnement des exploitations agricoles en rallongeant les trajets pour l'épandage, le pâturage, les transports des animaux, des produits commercialisés et des intrants, tout en créant des nuisances routières pour les riverains des ZAA ;*
- ✓ *La transmission partielle d'outils regroupés ou la transmission d'un bâtiment parmi d'autres serait très difficile, voire impossible.*

Pour un nouveau protocole d'éviction [Fiche-action n°25]

Le protocole régional CRA-FRSEA du 3 février 1977 a été dénoncé par la Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes auprès de France Domaines en septembre 2009, pour échéance au 31 décembre 2009. Le dernier barème d'éviction de 2009 est donc toujours proposé par l'administration fiscale alors qu'il n'est en aucun cas valable.

Cependant, il existe sur le département, un « protocole général relatif à l'indemnisation des préjudices liés à la réalisation d'infrastructures, de routes ou de construction immobilières par le CD79 » signé en juillet 2005, ainsi que le protocole relatif à la LGV SEA signé en avril 2012 entre le CD79 et la profession agricole et forestière. Depuis 2009, il est donc proposé par la CA79 une fourchette de négociation dans le cadre des indemnités d'éviction sur la base des barèmes CD79 (éviction non-actualisée depuis 2009) et LGV SEA (actualisé chaque année).

Au vu des différents projets en cours sur le territoire (CHNDS, Melle, etc.) et des protocoles s'appliquant aujourd'hui sur des départements limitrophes (Vienne, Charente), le PAD propose de travailler à un nouveau protocole départemental.

Eviter-Réduire-Compenser en agriculture (ERC/A) [Fiche-action n°24]

Les seuils de déclenchement actuels sont trop haut et la définition trop restreinte pour que ces dispositifs aient une incidence sur l'agriculture départementale.

Les compensations pourraient se réfléchir sous des formes collectives, par exemple des investissements dans la RHD pour les débouchés locaux dans le cadre de programmes alimentaires territoriaux (PAT). Le PAD propose que tous les aménagements envisagés dans le cadre des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi…) ou d'opérations qui consomment des espaces agricoles ou naturels fassent l'objet de compensations, dès le premier hectare : cela pourra permettre de rendre éligibles certains petits projets qui feraient également l'objet d'une étude d'impact.

Les baux à clauses environnementales

Le PAD soutient la signature de baux à clauses environnementales, mais à la condition expresse qu'il y ait une compensation financière, type MAEC, sous forme d'une aide directe qui compense intégralement les surcoûts qui découleraient de ces clauses environnementales, et non sous la forme de réduction de prix du fermage, qui affaiblit son statut.

Renforcer et simplifier les MAEC sur l'ensemble du département [Fiche-action n°26]

Les Deux-Sèvres sont le premier département utilisateur de MAEC. Ces mesures constituent un levier très important pour mener à bien le PAD : toutefois, les plus grandes incertitudes règnent sur leur financement à court terme (cette année et l'an prochain), comme à plus long terme, avec la renégociation du budget de la PAC après 2020 et de son architecture, notamment entre MAEC et paiements pour services environnementaux (PSE). Pour être efficaces, le PAD propose:

- ✓ Les MAEC-système doivent accompagner les évolutions et les changements de systèmes dans tout le département (qui est actuellement couvert), il ne faut donc pas de zonage ;
- ✓ Les objectifs et critères doivent être suffisamment ambitieux pour parvenir à une réelle transition des systèmes de production ;
- ✓ Les MAEC doivent être plafonnées à l'actif, en arbitrant notamment entre le nombre de bénéficiaires potentiels et les enveloppes budgétaires ;
- ✓ Enfin, et c'est l'un des points les plus importants, il faut un accompagnement fort des MAEC (2 jours pour le diagnostic, 2 jours à n+2 et 2 jours à n+4) pour atteindre réellement les objectifs, comme cela a été constaté avec l'adoption de ce dispositif novateur dans le département lors de la programmation actuelle ; il est également important, en corollaire, de réduire et d'assurer une bonne coordination des différents opérateurs dans la définition des mesures.

Les MAEC linéaires ou ponctuelles sont aujourd'hui très nombreuses, avec 19 territoires différents, et des opérateurs nombreux : cela constitue une boîte à outils très difficile à manier, peu lisible et administrativement très lourde pour tout le monde, et qui a occasionné de très importants retards de paiement ; Le PAD propose de réduire le nombre de MAEC linéaires ou ponctuelles. Le PAD propose de mieux coordonner les programmes entre des opérateurs moins nombreux.

Améliorer sans cesse le bien-être animal [Fiche-action n°18]

Fonction régalienne de l'Etat, le bien-être et la santé animale sont encadrés par une législation qui a un très haut niveau d'exigence, garantissant aux consommateurs leurs achats de produits sûrs et sains. Il importe de maintenir toutes les actions correspondant à la protection sanitaire, et le PAD insistera donc sur la nécessité des formations et des réglementations allant dans ce sens. Il s'agit aussi de condamner, par voie de conséquence, les pratiques d'élevage qui s'écarteraient de ces obligations (identification, protection sanitaire, numéro d'élevage…).

A partir des constats réalisés au cours des 40 dernières années, il est possible de présenter une évolution, assurément très positive, de la prise en compte du bien-être animal par les agriculteurs. Le PAD peut rappeler ces nets progrès dans le traitement des animaux en Deux-Sèvres (fiche 33).

De plus, un certain nombre de pratiques vertueuses ont été mises en place par les agriculteurs. La sensibilisation des agriculteurs pour favoriser l'appropriation de ces gestes ou pratiques est le second niveau d'intention porté par le PAD79. Par exemple, le recours à l'anesthésie locale pour le brulage de cornes a été mis en avant lors d'un colloque organisé par la chambre d'agriculture en automne 2018 pour un public de professionnels de l'élevage. Il s'agit de généraliser et d'étendre ces initiatives (fiche 18).

Dans ce département où autant de types d'élevages sont présents, il est important de veiller d'une part au respect des réglementations inhérentes aux conditions d'élevages, et d'autre part à la prise en compte, autant que faire se peut, des recommandations liées à ces mêmes élevages. Ces dispositions propres à chaque exploitation pourront figurer parmi les paramètres à intégrer dans la future charte de bon voisinage (fiche 35).

Le PAD propose également que les chartes des bonnes pratiques d'élevage, qui vont plus loin que la réglementation, soient généralisées à l'ensemble des exploitations des Deux-Sèvres.

Le PAD propose enfin de développer des actions pour diffuser des meilleures pratiques sanitaires, comme par exemple la réduction raisonnée de l'utilisation des médicaments pour lutter contre l'antibiorésistance.

Développer les énergies renouvelables et stocker le carbone [Fiche-actions n°9-13-14-15]

<u>La production de bois-énergie et de construction</u>

Au-delà de la BCAE 7, qui protège les haies en contrepartie de leur admissibilité aux SIE et aux DPB, le PAD propose de reconnaître et de soutenir financièrement l'entretien de « haies productives », dont le mode de gestion permet la production de bois-énergie ou de construction, le stockage du carbone et la préservation de la biodiversité.

Pour les haies, le PAD propose des aides à la production, comme par exemple des aides à l'achat d'essences plus adaptées au réchauffement climatique ou aux maladies (chalarose du frêne…).

En termes d'animation, et au-delà des plans de gestion des haies (PGH), le PAD propose de développer auprès des agriculteurs une information large et précise sur les bonnes pratiques.

Dans ce schéma, les aides MAEC pourraient être proposées en priorité sur le maintien et/ou le développement des linéaires sur les zones à fort enjeu.

NB : les haies peuvent également, outre la production d'énergie, contribuer à l'autonomie fourragère (frênes…) et alimentaire (baies, fruits…). Le PAD propose d'associer les exploitations des lycées agricoles pour expérimenter et développer ce type de haies.

<u>Méthanisation : de bonnes opportunités mais des précautions à prendre</u>

Le PAD propose d'élaborer un schéma directeur de développement territorial de la méthanisation avec l'objectif prioritaire d'éviter la concurrence avec l'alimentation animale ou humaine, en défendant le seuil des « 15 % » (pas plus de 15 % de biomasse alimentaire –« cultures principales »- dans le digesteur). Ce seuil doit être contrôlable et assorti d'un système de sanctions en cas de dépassement.

Pour assurer un bilan carbone satisfaisant, les unités de méthanisation contrôlées par les agriculteurs doivent être proches des sources de biomasse, optimiser le rendement énergétique par la cogénération et/ou le GNV pour utilisation locale par les engins des exploitations et les flottes captives.

D'une manière générale, les projets doivent être priorisés selon un bilan carbone (stockage et restitution de la matière organique aux sols, transports…) dont la méthodologie reste à définir.

Il faut également régler le problème de la paille : son incorporation croissante dans les digesteurs du nord (Benelux) et maintenant locaux provoque une hausse sensible de son prix et pénalise fortement les éleveurs. Le PAD propose de mettre en place des contrats paille-fumier pour lutter contre ces tendances préoccupantes.

Pour un développement volontariste du photovoltaïque

Dans l'objectif de contribuer à la sortie des énergies fossiles, le PAD s'engage résolument dans le développement du photovoltaïque sur les bâtiments d'exploitation en fonction des possibilités de raccordement au réseau, ainsi que sur des surfaces artificialisées par l'agriculture, comme les retenues de substitution, les infrastructures logistiques (entrepôts, silos, plateformes…)…

Au-delà de ces pistes, il faudra étudier toutes les possibilités de développement du photovoltaïque sur des espaces non agricoles ou non productifs.

Que ce soit pour le photovoltaïque ou la méthanisation, le PAD propose de :

- ✓ Mesurer au plus près les potentiels (bâtiments, biomasse, injection…), en les réactualisant au gré des avancées technologiques ;
- ✓ Travailler sur des partenariats avec les opérateurs, en restant vigilant sur l'indépendance de l'agriculteur dans le cadre de son projet agricole de développement ou d'installation ;
- ✓ S'attaquer à la complexité de certaines procédures, à identifier, pour raccourcir des délais qui peuvent être quatre fois plus longs que chez nos voisins européens dans le même environnement réglementaire.

Rénover complètement la communication vers le grand public [Fiches-actions n°33-34-35]

Le PAD affiche comme priorité de faire comprendre aux citoyens l'agriculture par la description des systèmes de production, leurs évolutions et leurs logiques de fonctionnement, les raisons historiques et pédoclimatiques de leur différenciation : c'est un gros travail, mais les organisations agricole ont de la matière (agriculture de groupe, réseaux de références, enquêtes, statistiques…).

Il faut aussi donner à voir l'ampleur et la vitesse des changements de pratiques agricoles actuellement en cours : pour cela, les OPA disposent également d'une masse d'information à exploiter : formations, installations, groupes, conseils stratégiques…

Par exemple, un groupe d'éleveurs et de vétérinaires s'est engagé dans un programme contre l'antibiorésistance : la consommation de médicaments dans les élevages a baissé de -37,5 % entre 2012 et 2017, alors que l'objectif était de -25 % sur 5 ans, et on ne le fait pas savoir.

Le PAD propose de montrer la relation entre les choix alimentaires et les productions agricoles du territoire, et donc les paysages et l'environnement de tous : les programmes alimentaires territoriaux (PAT) seront un excellent lieu de pédagogie sur ce point.

En termes de stratégie, les grandes manifestations, foires… doivent être moins « agricolo-agricoles » et plus ouvertes aux interrogations du grand public sur l'environnement, le bien-être animal, les pratiques agricoles, l'adaptation au réchauffement climatique…

Le PAD propose de multiplier dans les exploitations les opérations portes ouvertes, « balades gourmandes », « rando-gastro »… notamment à destination des publics urbains et péri-urbains.

Le PAD propose de travailler ces derniers aspects avec les associations environnementales et de consommateurs, afin de toucher le public le plus diversifié possible, notamment ceux qui ont le plus d'appréhension vis-à-vis du monde agricole.

Le développement des fermes pédagogiques est un objectif du PAD : les modèles à privilégier sont ceux adossés à des productions ou des services agricoles, car il est important que le jeune public n'assimile pas une ferme à un zoo. Il faut également un volet pédagogique fort, qui permette d'expliquer pourquoi les agriculteurs font ce qu'ils font.

****

ANNEXE 1

Situation et évolutions récentes de l'agriculture des Deux-Sèvres

Evolution 2007-2017 des assolements en Deux-Sèvres : Des modifications en profondeur ?

La « céréalisation » semble marquer le pas

Sur la dernière décennie, la progression des surfaces de grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux – COP) est de près de 20.000 ha, soit +8 % (voir la figure 1). Cette progression se fait au détriment des prairies (-11.000 ha, soit -6 %) et des jachères (-13.700 ha, soit -75 %).

Figure 1

Evolution de l'assolement en Deux-Sèvres

Deux-Sèvres	2007	2013	2017	2017/2007			2013/2007			2017/2013		
				ha	%	%/an	ha	%	%/an	ha	%	%/an
Maïs grain	22 306	34 700	24 500	2 194	10%	1,0%	12 394	51%	8,4%	-10 200	-29%	-7,3%
- Dont irrigué	*11 949*	*11 395*	*6 840*	*-5 109*	*-43%*	-4,3%	*-554*	*-8%*	-1,3%	*-4 555*	*-40%*	-10,0%
Maïs ensilage	27 095	32 000	28 000	905	3%	0,3%	4 905	18%	2,9%	-4 000	-13%	-3,1%
- Dont irrigué	*1 737*	*4 800*	*4 000*	*2 263*	*130%*	13,0%	*3 063*	*77%*	12,8%	*-800*	*-17%*	-4,2%
Total maïs	49 401	66 700	52 500	3 099	6%	0,6%	17 299	33%	5,5%	-14 200	-21%	-5,3%
- Dont irrigué	*13 686*	*16 195*	*10 840*	*-2 846*	*-21%*	-2,1%	*2 509*	*23%*	3,9%	*-5 355*	*-33%*	-8,3%
Blé tendre	98 573	99 085	104 085	5 512	6%	0,6%	512	0%	0,1%	5 000	5%	1,3%
Autres céréales	38 782	39 230	49 066	10 284	27%	2,7%	448	1%	0,2%	9 836	25%	6,3%
Total céréales	186 756	205 015	205 651	18 895	10%	1,0%	18 259	9%	1,5%	636	0%	0,1%
Oléagineux	63 574	59 595	57 230	-6 344	-10%	-1,0%	-3 979	-7%	-1,2%	-2 365	-4%	-1,0%
Protéagineux	2 493	4 060	9 480	6 987	280%	28,0%	1 567	17%	2,8%	5 420	133%	33,4%
Total COP	252 823	268 670	272 361	19 538	8%	0,8%	15 847	6%	1,0%	3 691	1%	0,3%
Prairies	186 240	176 280	175 370	-10 870	-6%	-0,6%	-9 960	-6%	-0,9%	-910	-1%	-0,1%
Jachères	18 224	4 680	4 490	-13 734	-75%	-7,5%	-13 544	-302%	-50,3%	-190	-4%	-1,0%
Autres	6 485	7 185	7 918	1 433	22%	2,2%	700	9%	1,5%	733	10%	2,6%
Total SAU	**463 772**	**456 815**	**460 139**	**-3 633**	**-1%**	-0,1%	**-6 957**	**-2%**	-0,3%	**3 324**	**1%**	0,2%

Source : Agreste - SAA

La régression des surfaces fourragères s'est poursuivie jusqu'en 2013 (-0,9 % par an), puis s'est presque arrêtée depuis (-0,1 % par an). Les prairies permanentes, qui reculaient de -0,6 % par an, progressent même depuis 2014 (figure 2). La sole de luzerne, divisée par deux entre 2007 et 2013, a connu une progression importante depuis : +33 % par an, soit +1.500 ha/an.

Figure 2

Evolution des surfaces fourragères (*) en Deux-Sèvres

Deux-Sèvres	2007	2013	2017	2017/2007			2013/2007			2017/2013		
				ha	%	%/an	ha	%	%/an	ha	%	%/an
Prairies permanentes	81 824	76 140	76 800	-5 024	-6%	-0,6%	-5 684	-7%	-1,2%	660	1%	0,2%
Prairies temporaires	91 147	94 200	86 000	-5 147	-6%	-0,6%	3 053	4%	0,6%	-8 200	-9%	-2,2%
Luzerne	8 232	4 300	10 050	1 818	22%	2,2%	-3 932	-39%	-6,5%	5 750	134%	33,4%
Autres fourrages (*)	5 037	1 640	2 520	-2 517	-50%	-5,0%	-3 397	-135%	-22,5%	880	54%	13,4%
Total	**186 240**	**176 280**	**175 370**	**-10 870**	**-6%**	**-0,6%**	**-9 960**	**-6%**	**-0,9%**	**-910**	**-1%**	**-0,1%**

(*) : hors maïs-ensilage

Source : Agreste - SAA

Les autres fourrages (choux, tubercules…) régressent, mais on assiste néanmoins à une diversification de la sole fourragère : plus de luzerne et plus de mélanges de céréales, de graminées et/ou de légumineuses, classés dans « mélanges céréaliers ».

La surface totale en céréales continue sa progression jusqu'en 2013 (+1,5 % par an), puis stagne à partir de 2014 (figure 3).

Figure 3

Evolution des surfaces de céréales en Deux-Sèvres

Deux-Sèvres	2007	2013	2017	2017/2007			2013/2007			2017/2013		
				ha	%	%/an	ha	%	%/an	ha	%	%/an
Blé tendre	98 573	99 085	104 085	5 512	6%	0,6%	512	0%	0,1%	5 000	5%	1,3%
Maïs	49 401	66 700	52 500	3 099	6%	0,6%	17 299	33%	5,5%	-14 200	-21%	-5,3%
Orge	17 947	18 300	23 410	5 463	30%	3,0%	353	2%	0,3%	5 110	28%	7,0%
Blé dur	8 368	5 690	5 936	-2 432	-29%	-2,9%	-2 678	-45%	-7,5%	246	4%	1,1%
Mélanges	1 450	1 190	3 290	1 840	127%	12,7%	-260	-8%	-1,3%	2 100	176%	44,1%
Autres céréales	11 017	14 050	16 430	5 413	49%	4,9%	3 033	18%	3,1%	2 380	17%	4,2%
Total	**186 756**	**205 015**	**205 651**	**18 895**	**10%**	**1,0%**	**18 259**	**9%**	**1,5%**	**636**	**0%**	**0,1%**

Source : Agreste - SAA

Les surfaces en céréales se diversifient, bien que le blé tendre reste dominant dans la sole (50 % en 2017, contre 53 % en 2007). Les surfaces en autres céréales (triticale, seigle…) augmentent de +5.000 ha et 10 ans, et celles des mélanges font plus que doubler sur cette période (+1.500 ha). L'orge progresse de +1.000 hectares par an depuis 2013, et le blé dur a stoppé sa régression depuis cette année-là.

La sole de maïs, qui avait progressé de +6 % par an entre 2007 et 2013, régresse tout aussi vite (-5 % par an) depuis 2014.

Focus : la forte baisse des surfaces de maïs depuis 2013 est-elle structurelle ou conjoncturelle ?

Les surfaces de maïs, après avoir culminé à près de 67.000 ha en 2013, chutent de plus de 3.000 ha par an depuis. Elles reviennent à un niveau un peu supérieur (+6 %) à celui de 2007 (figure 4).

Figure 4

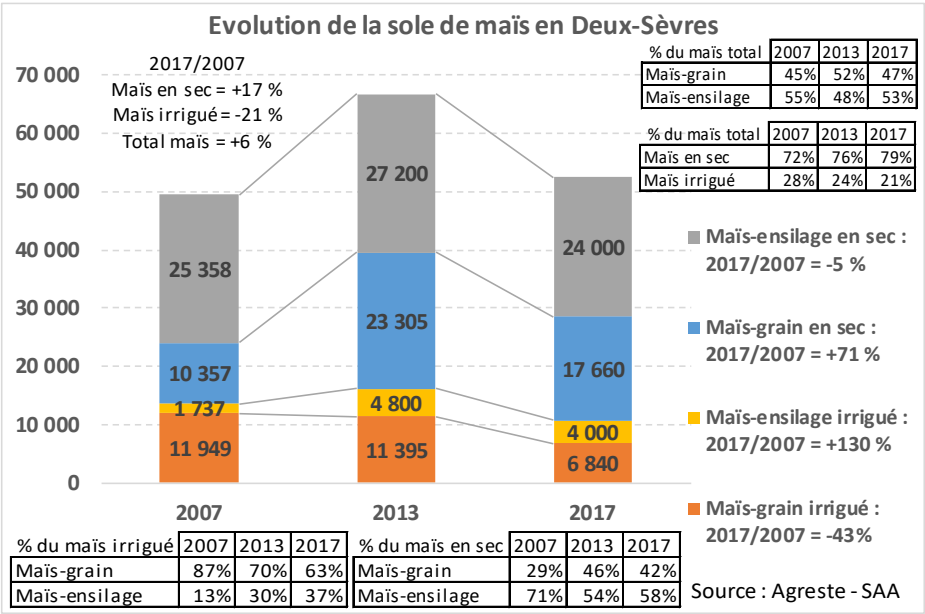

% du maïs total	2007	2013	2017
Maïs-grain	45%	52%	47%
Maïs-ensilage	55%	48%	53%

% du maïs total	2007	2013	2017
Maïs en sec	72%	76%	79%
Maïs irrigué	28%	24%	21%

% du maïs irrigué	2007	2013	2017
Maïs-grain	87%	70%	63%
Maïs-ensilage	13%	30%	37%

% du maïs en sec	2007	2013	2017
Maïs-grain	29%	46%	42%
Maïs-ensilage	71%	54%	58%

Plus de la moitié des surfaces de maïs des Deux-Sèvres sont ensilées. Cette proportion est restée stable lors de la dernière décennie.

Un hectare de maïs sur cinq (21 %) est irrigué. En 2007, c'était plus d'un hectare sur quatre (28 %) qui était irrigué. Les surfaces de maïs irrigué, après avoir augmenté de +2.000 ha entre 2007 et 2013 (de 14.000 ha à 16.000 ha), ont ensuite fortement baissé depuis 2014, passant à 11.000 ha, soit presque 3.000 ha de moins qu'en 2007.

Le rôle de l'irrigation dans la sécurité fourragère se renforce nettement : alors que le maïs ensilage ne représentait que 13 % de la sole de maïs irrigué (un hectare sur huit), cette proportion a triplé en dix ans pour atteindre 37 % (plus d'un hectare sur trois). Ainsi, les surfaces de maïs fourrage irrigué auront plus que doublé, alors que celles de maïs grain irrigué ont été divisées par deux en baissant de plus de 5.000 ha entre 2007 (12.000 ha) et 2017 (7.000 ha).

La sole de maïs en sec évolue bien différemment. Le maïs ensilage reste relativement stable, mais le maïs grain connaît une progression marquée de près de 8.000 ha en 10 ans : la sole passe de 10.000 ha en 2007 à 23.000 ha

en 2013, pour rebaisser ensuite à 18.000 ha en 2017. Au final, la part du maïs ensilage dans la sole du maïs en sec régresse de 71 % en 2007 à 58 % en 2017.

Avec l'augmentation de la sole de maïs ensilage irrigué, la part de l'irrigation dans la surface de maïs fourrage passe de 6 % à 14 % entre 2007 et 2017 : la sécurité fourragère dépend de plus en plus d'un accès sécurisé à l'eau l'été.

En 2018, la campagne d'irrigation a été plus propice au maïs qu'en 2017 : la sole de maïs grain irrigué gagne +1.700 ha (+26 %)

Une forte progression des protéagineux

Sur la décennie, les surfaces d'oléagineux sont restées globalement stables (figure 5), mais avec de fortes variations interannuelles liées aux conditions d'implantation.

Figure 5

Evolution des surfaces d'oléagineux en Deux-Sèvres

Deux-Sèvres	2007	2013	2017	2017/2007			2013/2007			2017/2013		
				ha	%	%/an	ha	%	%/an	ha	%	%/an
Colza	36 595	24 738	27 660	-8 935	-24%	-2,4%	-11 857	-43%	-7,1%	2 922	12%	3,0%
Tournesol	25 090	33 003	26 880	1 790	7%	0,7%	7 913	29%	4,9%	-6 123	-19%	-4,6%
Autres	1 889	925	2 690	801	42%	4,2%	-964	-36%	-6,0%	1 765	191%	47,7%
Total	**63 574**	**58 667**	**57 230**	**-6 344**	**-10%**	**-1,0%**	**-4 907**	**-9%**	**-1,4%**	**-1 437**	**-2%**	**-0,6%**

Evolution des surfaces de protéagineux en Deux-Sèvres

Deux-Sèvres	2007	2013	2017	2017/2007			2013/2007			2017/2013		
				ha	%	%/an	ha	%	%/an	ha	%	%/an
Pois	1 945	3 470	7 360	5 415	278%	27,8%	1 525	21%	3,5%	3 890	112%	28,0%
Féverole	234	225	1 120	886	379%	37,9%	-9	-1%	-0,1%	895	398%	99,4%
Lupin	314	365	1 000	686	218%	21,8%	51	5%	0,9%	635	174%	43,5%
Total	**2 493**	**4 060**	**9 480**	**6 987**	**280%**	**28,0%**	**1 567**	**17%**	**2,8%**	**5 420**	**133%**	**33,4%**

Source : Agreste - SAA

La sole de protéagineux, essentiellement le pois, connait une forte progression à partir de 2014 (+33 % par an). Lupin et féverole progressent également, mais représentent des superficies faibles. Les protéagineux se développent aussi en mélange avec des céréales, dans le mouvement de la diversification des systèmes fourragers que l'on observe depuis quelques années.

Evolutions récentes des cheptels ruminants en Deux-Sèvres : une érosion générale

Le cheptel bovin commence à décroître

Jusqu'en 2005-2006, le cheptel bovin total se maintenait, les races allaitantes remplaçant les laitières. Puis avec les crises de marchés successives dans l'élevage ces dix dernières années, le cheptel commence à décroître. A partir de 2014, ces évolutions se renforcent : le cheptel total baisse de - 1,4 % par an depuis, soit -5.000 têtes par an (figure 6).

Figure 6

Deux-Sèvres		2014	2018	Evolutions		
				Têtes	%	%/an
Bovins	Total	371 200	350 800	-20 400	-5,5%	-1,4%
	Mâles	80 000	70 600	-9 400	-11,8%	-2,9%
	Femelles	291 200	280 200	-11 000	-3,8%	-0,9%
	Vaches allaitantes	112 100	107 900	-4 200	-3,7%	-0,9%
	Vaches laitières	35 700	32 100	-3 600	-10,1%	-2,5%
Eleveurs de bovins	Allaitants	1 835	1 674	-161	-8,8%	-2,2%
	Laitiers	376	312	-64	-17,0%	-4,3%
	Mixtes	151	153	2	1,3%	0,3%
	Engraisseurs	212	207	-5	-2,4%	-0,6%

Source : BDNI

En quatre ans, le cheptel laitier perd le dixième de ses vaches, et le cheptel allaitant commence à s'éroder de 1.000 vaches par an. Sur cette période, un élevage laitier sur six a disparu : à cette vitesse, la restructuration peine à suivre, et la production départementale de lait a diminué de 20 % depuis la dernière crise laitière de 2013-2014 : cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années. Le nombre d'éleveurs allaitants baisse aussi, de plus de 2% par an.

L'engraissement des taurillons et des génisses de boucherie baisse encore plus fortement (-3 % par an), poursuivant une tendance déjà ancienne de vendre plus de broutards. La valeur ajoutée dans la filière en pâtit : c'est pourquoi l'une des priorités pour maintenir emplois et production dans les territoires devra passer par la poursuite de la montée en gamme, d'autant qu'avec la baisse de la consommation et l'augmentation des importations, la pression concurrentielle sur les prix sera maximale sur les segments standards.

Avec la très forte restructuration du cheptel laitier, la part des grands troupeaux de plus 100 vaches augmente et représente aujourd'hui un élevage sur cinq, soit 110 troupeaux (figure 7) et un tiers des vaches laitières. A contrario, les petits troupeaux de moins de 35 vaches sont en voie de disparition : ils ne sont plus que 40 en Deux-Sèvres et produisent 4 % du lait.

Le cheptel allaitant est quant à lui plus atomisé (figure 8) : plus d'un élevage sur cinq a moins de 25 vaches ; les plus grands troupeaux de plus de 75 vaches allaitantes représentent plus de la moitié du cheptel et un tiers des éleveurs.

Figure 7

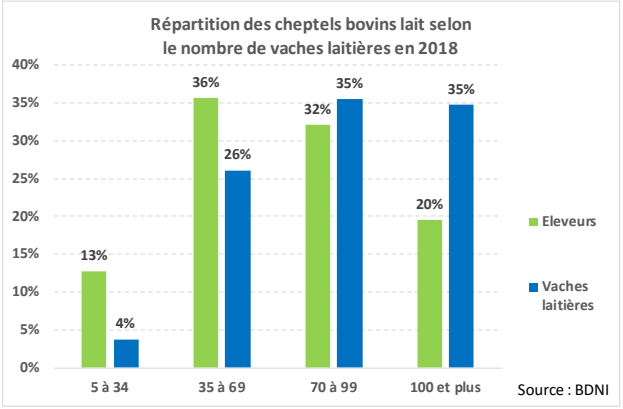

Figure 8

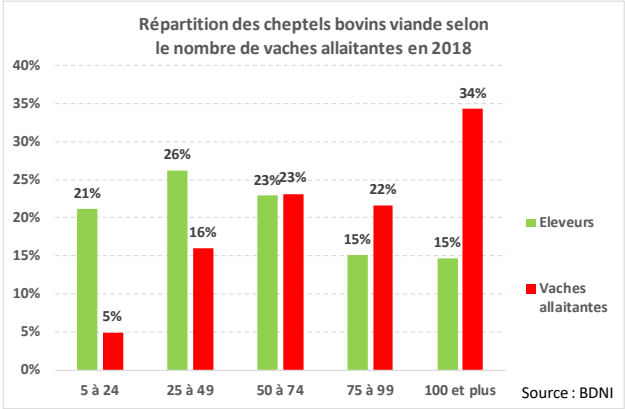

A noter que les élevages mixtes lait et viande bovine restent aussi nombreux qu'en 2014 (150). Ils détiennent plus du quart des vaches laitières (9.000 têtes) mais seulement 7 % des vaches allaitantes (figure 9).

Figure 9

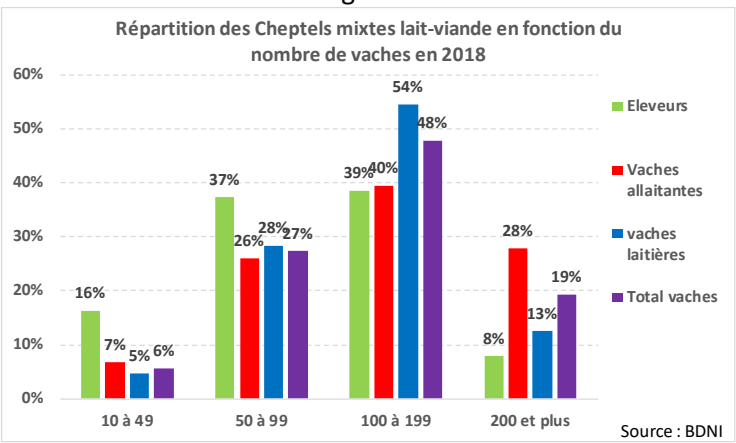

Les troupeaux mixtes de plus de 100 vaches représentent plus des deux-tiers des vaches.

Quelle que soit l'orientation, allaitante, laitière ou mixte, les très grands troupeaux sont de plus en plus nombreux, ce qui soulève à court terme la question de leur transmissibilité.

Le cheptel ovin poursuit sa décroissance, mais moins vite qu'avant

En quinze ans, le cheptel ovin des Deux-Sèvres aura perdu 100.000 brebis. Sur la période plus récente, l'érosion se poursuit, quoiqu'à un rythme moins soutenu qu'avant 2010, comme le montre la figure 10 (-0,5 % par an contre - 2 % à -3 % par an les décennies précédentes).

Figure 10

Exploitations ovines		2013	2017	2017/2013	
				Nombre	%
Exploitations présentes en 2013 et en 2017	Eleveurs	742	742	0	0%
	Brebis	153 015	149 451	-3 564	-2%
	Brebis/éleveur	206	201	-5	-2%
Exploitations ayant cessé entre 2013 et 2017	Eleveurs	174			
	Brebis	12 026			
	Brebis/éleveur	69			
Exploitations apparues entre 2013 et 2017	Eleveurs		24		
	Brebis		960		
	Brebis/éleveur		40		
ENSEMBLE	Eleveurs	916	766	-150	-16%
	Brebis	165 041	150 411	-14 630	-9%
	Brebis/éleveur	180	196	16	9%

Source : Assel 79

NB : il faut rajouter au cheptel ovin de la figure 10 les 20.000 brebis détenues par les éleveurs mixtes ovins-caprins.

L'érosion du cheptel se poursuit sur la période car d'une part le nombre de brebis détenues par les éleveurs en place diminue, et d'autre part le nombre d'installations ou de créations couvre à peine 10 % des départs. La taille des troupes ovine est très disparate : il y a de très nombreux petits élevages (figure 11) : la moitié a moins de 120 brebis et détient 5 % des brebis ; à l'autre bout, un éleveur sur 10 a plus de 500 têtes et ces gros troupeau totalisent le tiers des effectifs.

Figure 11

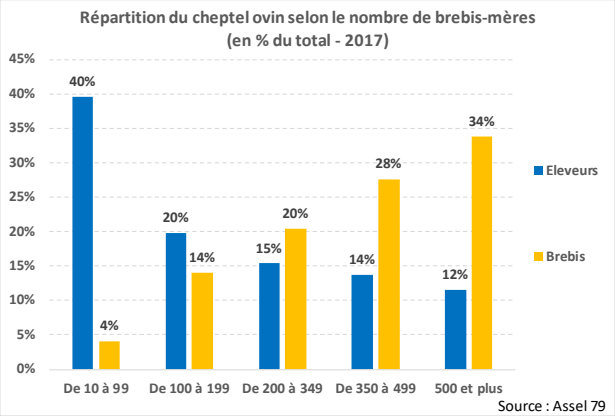

Figure 12

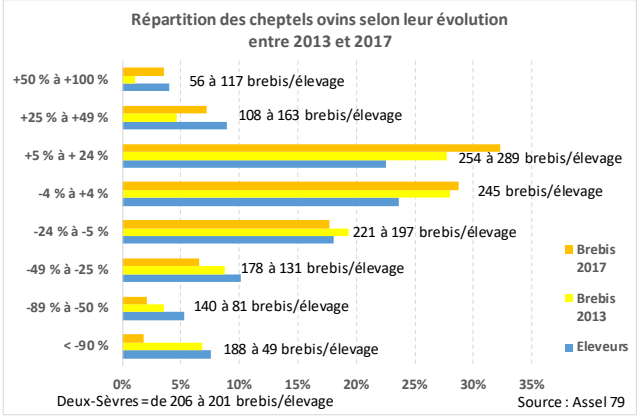

A échantillon constant (figure 12), ce sont les cheptels de 150 à 200 brebis qui décroissent le plus (12 % des troupeaux) et les cheptels de 50 à 150 brebis qui augmentent le plus (15 % des troupeaux), les plus gros troupeaux étant plus stables. Cette dynamique s'explique par le rôle complémentaire que joue l'élevage ovin à côté d'élevages allaitants, laitiers ou caprins, les éleveurs spécialisés détenant moins de la moitié des brebis du département.

L'élevage caprin décroît malgré une bonne conjoncture

Figure 13

Exploitations caprines		2013	2017	2017/2013	
				Nombre	%
Exploitations présentes en 2013 et en 2017	Eleveurs	389	389	0	0%
	Chèvre	145 480	150 703	5 223	4%
	Chèvres/éleveur	374	387	13	4%
Exploitations ayant cessé entre 2013 et 2017	Eleveurs	66			
	Chèvre	14 915			
	Chèvres/éleveur	226			
Exploitations apparues entre 2013 et 2017	Eleveurs		32		
	Chèvre		3 422		
	Chèvres/éleveur		107		
ENSEMBLE	Eleveurs	455	421	-34	-7%
	Chèvre	160 395	154 125	-6 270	-4%
	Chèvres/éleveur	353	366	14	4%

Source : Assel 79

Malgré un contexte de forte demande des marchés, l'élevage caprin décroît depuis la crise de 2013 (figure 13).

Les éleveurs présents entre 2013 et 2017 augmentent leurs cheptels (+1 % par an), qui atteignent presque 400 têtes par exploitation, mais il y a de nombreuses cessations (15 % des élevages et 9 % des chèvres entre 2013 et 2017).

Si le nombre de nouveaux élevages représente la moitié du nombre de cessations, il n'y a que 3.400 chèvres pour remplacer les 15.000 chèvres des élevages disparus entre 2013 et 2017, soit moins d'une chèvre sur quatre. La taille moyenne des troupeaux créés est faible car il y a une surreprésentation des fromagers sur la période récente.

Un élevage sur dix détient plus de 700 chèvres (figure 14). Ces gros troupeaux totalisent en 2017 plus du quart du cheptel départemental. Comparé à l'élevage ovin, il y a relativement peu de petits troupeaux : un élevage sur sept détient moins de 150 chèvres. Plus de la moitié des troupeaux caprins du département ont de 250 à 600 chèvres.

Figure 14

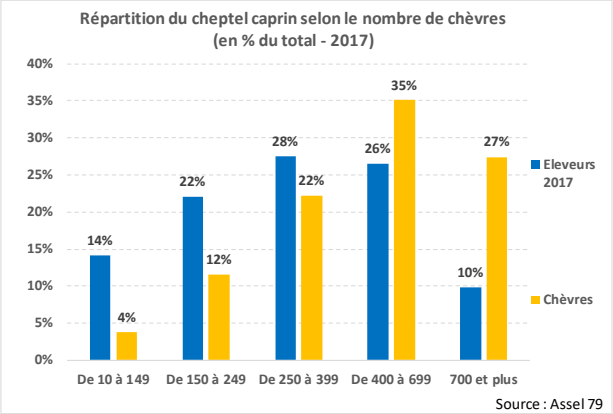

Figure 15

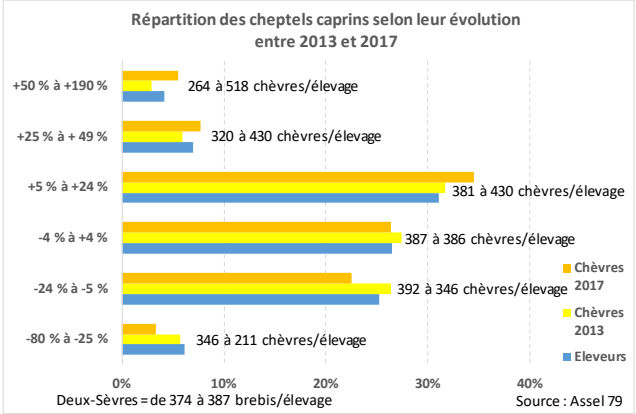

La dynamique de restructuration est très forte (figure 15) : près du tiers (31 %) des troupeaux décroissent, mais les troupeaux en croissance sont encore plus nombreux (42 %). Il faut noter que la plupart des troupeaux en décroissance sont des cheptels relativement importants, de 350 à 400 chèvres. Les troupeaux en phase de croissance sont un peu plus petits (250 à 300 chèvres). Ce dynamisme est contrarié par le trop faible renouvellement des troupeaux, particulièrement ceux de 300 à 600 chèvres.

Une baisse accélérée de la valeur ajoutée et des revenus agricoles

Pour mesurer l'impact territorial de l'activité agricole sur le plan de la création de valeur ajoutée et de revenus, la figure 16 donne l'évolution du RCAI (revenu courant avant impôts) par hectare SAU.

Figure 16

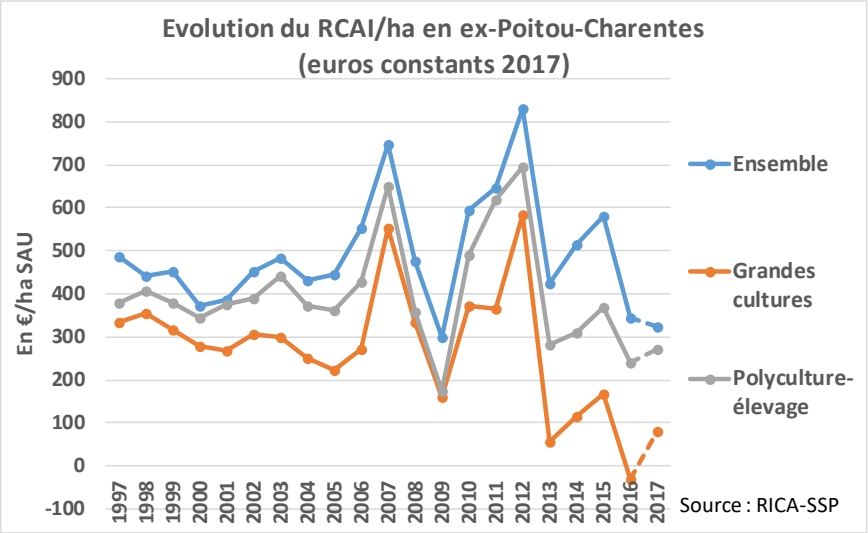

Les revenus par hectare dégagés dans les principales orientations technico-économique (OTEX) des Deux-Sèvres sont depuis 2013 très bas en grandes cultures (et 2018-2019 ne s'annoncent pas extraordinaires non plus) : en 20 ans, ils ont été divisés par 3 (de 300 €/ha à 100 €/ha).

Dans le même temps les exploitations se sont agrandies, de 87 ha par Unité de travail agricole familial (UTAF) en 1997 à 115 ha par UTAF en 2017 (+32 %), mais pas suffisamment pour compenser la baisse tendancielle des revenus (voir figure 17).

Figure 17

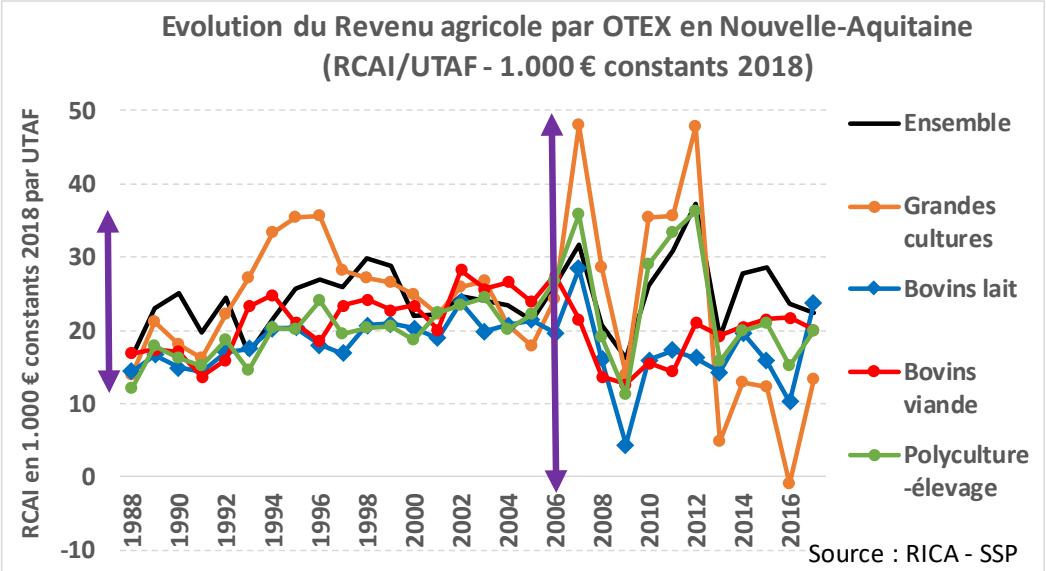

Des années 90 au milieu des années 2000, les revenus agricoles étaient stabilisés par les mécanismes de régulation des marchés (intervention, droits de douane, quotas…) et des revenus (montée en puissance des aides PAC). Ces outils ont été progressivement démantelés. Durant cette période de relative stabilité des grands marchés, ils ont progressé en tendance de 21.000 €/UTAF à 24.000 €/UTAF sur cette période.

Avec la crise financière de 2008, qui a touché l'ensemble des marchés agricoles, l'instabilité des prix, et donc des revenus, s'installe : l'écart entre bonnes et mauvaises années double entre 2007-2008 et 2017-2018.

Dans le même temps, les productions dominantes des Deux-Sèvres sont confrontées à une baisse importante des aides PAC (figure 18).

Figure 18

Les aides du premier pilier de la PAC versées en deux-Sèvres

	Nombre de déclarations PAC	ha/exploit.	PAC 1° pilier		
			Total M€	Par ha SAU €/ha	Par exploit. 1.000 €
2010	5 525	83	156,8	341	30,5
2014	5 232	88	135,2	294	28,1
2017	4 818	95	128,2	279	30,4
Evolution 2014/2010	-293 -5%	5 6%	-21,6 -14%	-47 -14%	-2,4 -8%
Evolution 2017/2014	-414 -8%	8 9%	-7,0 -5%	-15 -5%	2,3 8%
Evolution 2017/2010	**-707 -13%**	**12 15%**	**-28,6 -18%**	**-62 -18%**	**-0,1 0%**

Source : DDT 79

Les aides du premier pilier (aides découplées, aides couplées animales et végétales, assurance-récolte jusqu'en 2014) baissent une première fois de plus de 20 M€ en 2014, puis diminuent de nouveau de 7 M€ entre 2015 et 2017-2018. Au total, le premier pilier se sera réduit de près de -20 % (-30 M€) entre 2010 et 2017. Cela représente une baisse de 60 €/ha sur la période.

Mais avec l'agrandissement des structures, les aides moyennes par exploitation sont revenues en 2017 au niveau qu'elles avaient atteint en 2010, environ 30.000 €. Les aides forfaitaires à l'hectare favorisent la course à l'agrandissement, la simplification-extensification des assolements et donc l'érosion de la biodiversité.

Dans ce contexte, toute stratégie visant à réduire la dépendance des exploitations des Deux-Sèvres aux aides PAC est la bienvenue : en effet, Dans les systèmes dominants du département, les aides représentent beaucoup plus que le revenu (voir la figure 19).

Figure 19

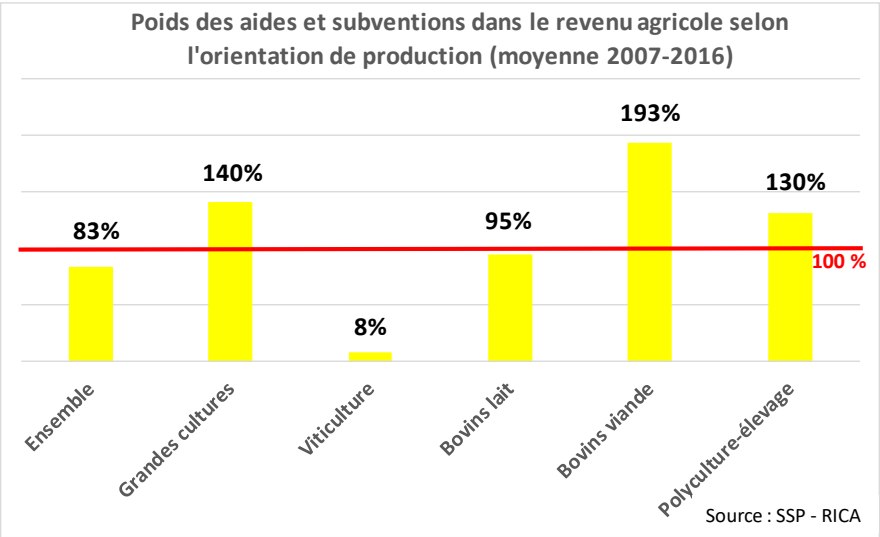

Par exemple, les revenus agricoles sont en moyenne sur 10 ans de 20.000 €/actif/an, avec 30.000 € d'aides PAC, soit 150% du revenu : ainsi, une diminution de -10 % de ces aides entraîne une baisse de -15 % des revenus.

La baisse de valeur ajoutée ne peut que se poursuivre sans transition vers d'autres modèles. Même si les marchés sont de nouveaux bien orientés, la baisse de la main-d'œuvre agricole, déjà inscrite démographiquement ces prochaines années, se traduira par l'agrandissement des structures : la figure 20 montre que dans les Deux-Sèvres, plus les exploitations sont grandes, moins elles produisent de valeur à l'hectare : l'agrandissement des uns, parfaitement rationnel en termes de stratégie d'entreprise, provoque l'appauvrissement de tous (du territoire).

Figure 20

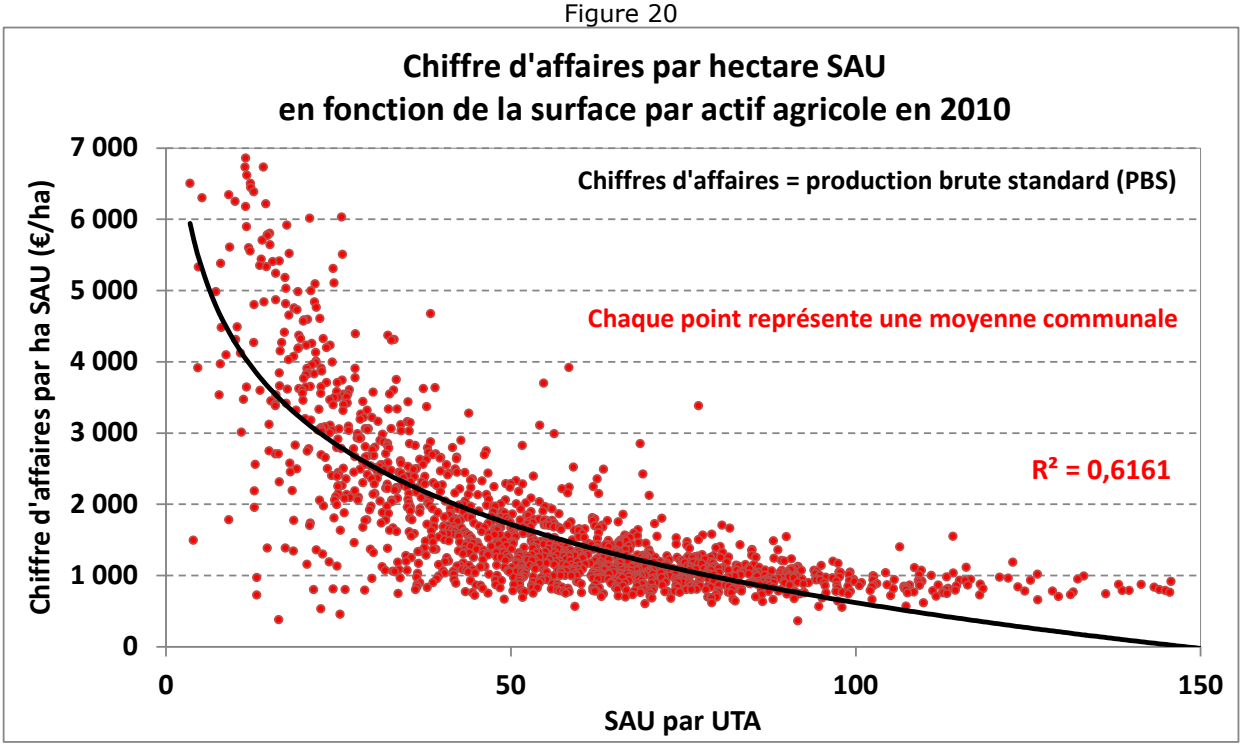

La baisse de la valeur ajoutée à l'hectare s'explique essentiellement par l'abandon (ou la réduction) de l'élevage dans les exploitations mixtes avec des cultures de vente. Le cas le plus fréquent d'abandon se rencontre lors du départ d'un associé ou d'un membre de la famille à la retraite : cela revient à un agrandissement qui permet à ceux qui restent de vivre avec seulement des grandes cultures. Fort de ce constat, le recul de l'élevage laitier est plus important dans le sud des Deux-Sèvres, zone où dominent les systèmes de polyculture-élevage.

ANNEXE 2

Situation des zones défavorisées en Deux-Sèvres

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DEUX-SÈVRES

Evolution des Zones Défavorisées

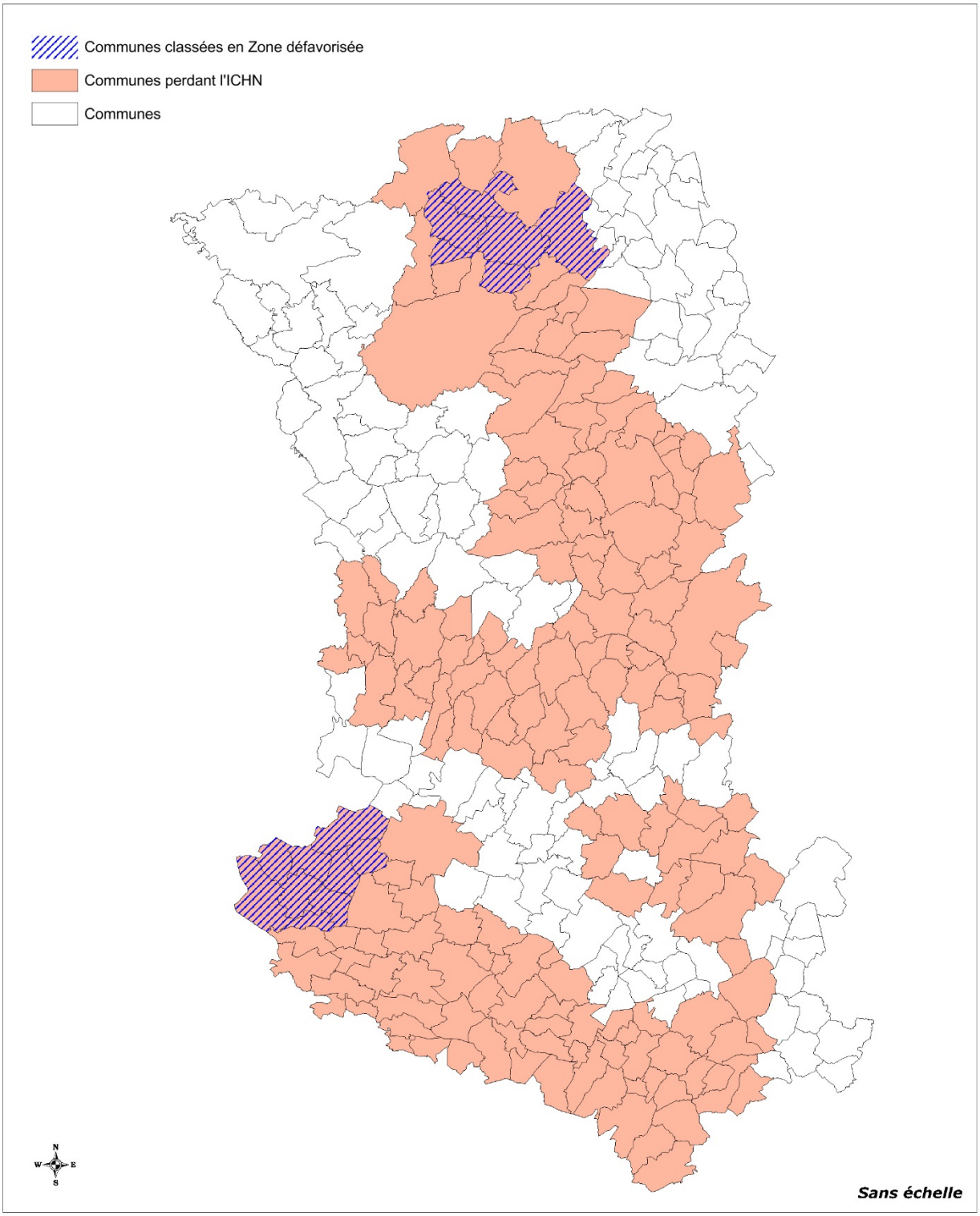

Données : IGN Scan25 © (2007) - Date : octobre 2019 - Logiciel interne : MapInfo Professional
CARTE_20191016_FMI_communes perdant ICHN ou entrant en ZDS.wor

ANNEXE 3

Liste des fiches-actions

ACTION 1 : Favoriser la contractualisation et la montée en gamme des produits agricoles

ACTION 2 : Développer les produits sous signes de qualité et d'origine

ACTION 3 : Encourager le développement de l'agriculture biologique

ACTION 4 : Valoriser les produits agricoles par des marques locales

ACTION 5 : Favoriser l'autonomie des exploitations

ACTION 6 : le Projet Alimentaire Territorial

ACTION 7 : Sécuriser la ressource en eau pour l'agriculture

ACTION 8 : Attirer des industries agro-alimentaires, maintenir le tissu existant

ACTION 9 : Créer de nouvelles filières animales et végétales

ACTION 10 : Certification environnementale des entreprises agricoles

ACTION 11 : Développer l'agritourisme

ACTION 12 : Développer l'offre de services aux collectivités

ACTION 13 : Favoriser l'expérimentation et l'innovation

ACTION 14 : Développer la méthanisation

ACTION 15 : Favoriser les conditions de développement de la production photovoltaïque

ACTION 16 : Des mesures pour les gens en difficultés

ACTION 17 : Respect des réglementations par l'ensemble des agriculteurs

ACTION 18 : Favoriser le respect du bien-être animal

ACTION 19 : Accompagner les agriculteurs dans leurs orientations stratégiques

ACTION 20 : Préserver la qualité de l'eau (potable ou non)

ACTION 21 : Préserver la biodiversité

ACTION 22 : Consommer moins d'espace agricole Charte Agriculture, Urbanisme, Territoires

ACTION 23 : Des zones pour le développement de bâtiments agricoles

ACTION 24 : Consommer moins d'espace agricole - Mobiliser et étendre les leviers de compensation agricole collective

ACTION 25 : Pour un protocole unique et actualisé d'indemnités d'évictions

ACTION 26 : Pérenniser les Mesures Agro-Environnementales Clmatiques

ACTION 27 : Valoriser les haies

ACTION 28 : Appui des cédants pour la transmission

ACTION 29 : Favoriser la transmission du capital des exploitations : foncier, bâti

ACTION 30 : Diagnostic des potentialités des sites agricoles

ACTION 31 : Attirer de la main d'œuvre en agriculture

ACTION 32 : Attirer des porteurs de projets agricoles

ACTION 33 : Communication vers les habitants, consommateurs et citoyens : argumentaires

ACTION 34 : Communication vers les habitants, consommateurs et citoyens : événements, supports…

ACTION 35 : Communication au sein des filières agricoles : généraliser la contractualisation

ACTION 36 : Communication vers les habitants, consommateurs et citoyens : charte de bon voisinage

ACTION 37 : Pilotage du projet agricole départemental (#PAD79)

ACTION 38 : …